



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

27 septembre 2012

Conseil municipal du 27 septembre 2012
ordre du jour

1	Urbanisme foncier : avis du conseil municipal concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté par la CCA
2	Moyens généraux - finances : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert des compétences action sociale (RAM, CISPD, ASV), transport et musées à Concarneau Cornouaille Agglomération
3	Urbanisme - foncier : projet de tennis à Kerambreton - recours gracieux du Préfet - saisine de la commission nature, paysages et sites
4	Urbanisme - foncier : projet de tennis à Kerambreton - cession terrain SIVOM
5	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
6	Archives- Patrimoine : Inventaire des œuvres de la collection municipale
7	Services techniques - Patrimoine : Fortifications - Lancement d'une maîtrise d'œuvre en vue de la poursuite des travaux de restauration
8	Moyens généraux - finances : rapport d'activité 2011 4C - CCA
9	Moyens généraux - finances : rapport d'activité 2011 - SIVOM de Concarneau-Trégunc - exploitation de la station d'épuration et de l'aire d'accueil des gens du voyage
10	Ressources humaines : Désignation des membres siégeant en commission administrative paritaire
11	Ressources humaines : création de 10 contrats d'accompagnement à l'emploi
12	Ressources humaines : modification du tableau des emplois - Responsable du service achats commandes publiques
13	Ressources humaines : ratios d'avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la collectivité
14	Ressources humaines : expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel
15	Ressources humaines : convention de mise à disposition de la responsable de la bibliothèque à la CCA
16	Moyens généraux - Finances : OPH Quimper Cornouaille - demande de garantie d'emprunt - 8 logements « PLUS » et 2 logements « PLAI » - Concarneau Toulmengleuz
17	Moyens généraux - Finances : demandes de remboursement - budget principal
18	Moyens généraux - Finances : demandes de remise gracieuse - budget de l'assainissement
19	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget principal
20	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget de l'eau
21	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget de l'assainissement
22	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget des restaurants scolaires
23	Moyens généraux - Finances : actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité
24	Sports et nautisme : Concarneau Cornouaille Hand-ball - attribution d'une subvention exceptionnelle
25	Sports et nautisme : association Eclipse - attribution d'une subvention exceptionnelle

26	Education - jeunesse : association contact - attribution d'une subvention exceptionnelle
27	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative - budget principal
28	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative - budget restaurants municipaux
29	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire - budget CAC
30	Direction générale des services : Modification du tableau des commissions municipales

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 27 septembre 2012

M le Maire :

Bien, s'il vous plaît, je vous invite à prendre place. Les rangs sont un peu clairsemés ce soir ?

Mme Le Thellec :

C'est l'automne, les feuilles tombent,

M le Maire :

Je salue M Mesguez qui revient parmi nous. Ça nous fait plaisir de vous revoir.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance ce soir sera M Alain Quénéhervé.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 21 septembre 2012, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- un Cd-rom concernant le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- l'inventaire des œuvres de la collection municipale,
- le rapport d'activité 2011 4C - CCA,
- le rapport d'activité 2011 - SIVOM de Concarneau-Trégunc - exploitation de la station d'épuration et de l'aire d'accueil des gens du voyage.

En complément, vous trouverez sur votre table un rapport modificatif concernant l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). C'est un rapport qui concerne la commission des finances qui avait donné un avis défavorable et non favorable.

Vous trouverez également un rapport modificatif concernant le projet de tennis à Kerambreton, recours gracieux du Préfet, saisine de la commission nature, paysages et sites.

Je vous ai fait parvenir par mail, le mercredi 25 juillet dernier, le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2012.

Je vous invite à adopter ce procès-verbal, est-ce qu'il y a des remarques ?

Je vais donc le mettre au vote :

Quels sont ceux qui approuvent ? Pensez à vos pouvoirs ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour du conseil municipal du 27 septembre, c'est-à-dire, celui d'aujourd'hui, la municipalité en date du 17 septembre 2012 a programmé un conseil municipal supplémentaire le jeudi 18 octobre 2012 à 19h00. Je tenais à vous en informer dès à présent et vous remercie d'en prendre note.

Effectivement, l'année dernière, à la reprise en septembre, nous avons 30 ou 40 délibérations et nous étions partis à 1h00 du matin. Nous avons donc décidé de faire deux séances. Aujourd'hui nous avons plus d'une vingtaine de délibérations. Nous avons des délibérations qui concernent les finances avec des admissions en non-valeur. Nous avons donc préféré le faire sur 2 séances, de manière à alléger le conseil municipal. En effet, au bout de 4 ou 5 heures, nous ne sommes plus très concentrés sur les sujets, en ce qui me concerne en tous les cas.

Aujourd'hui dans l'ordre du jour, il y a des sujets qui portent sur l'urbanisme, les ressources humaines, les finances et deux dossiers qui concernent une validation réglementaire de notre commune dans le cadre d'une procédure précédemment votée en CCA. Cela concerne tout d'abord le SCOT et ensuite le transfert de charges.

Je vais démarrer l'ordre du jour par ce sujet qui concerne l'urbanisme-foncier et plus particulièrement, l'avis du conseil municipal concernant le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté par la CCA.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

1	Urbanisme foncier : avis du conseil municipal concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrêté par la CCA
---	---

M le Maire :

Avant de passer la parole à M Debuyser qui est notre adjoint à l'urbanisme, je vais vous donner quelques éléments en introduction. Tout d'abord, c'est un document généraliste, qui va nous donner des orientations pour l'horizon 2030. Au-delà de ce diagnostic, de nombreuses réunions ont permis de rédiger le PADD, c'est-à-dire, le programme d'aménagement et de développement durable, et surtout le DOO, le document d'objectifs et d'orientations qui est un document clé, puisqu'il reprend des prescriptions et des préconisations sur nos engagements et aussi des engagements qui concernent la ville de Concarneau. Il y a également le document PLH qui concerne l'habitat, ainsi que le document commercial, le DAC. Ce sont autant de documents importants pour la rédaction de ce SCOT qui va conditionner par la suite notre document d'urbanisme qu'il faudra revoir. Il s'agit d'une procédure réglementaire. Dans le cadre de cette procédure, CCA a saisi chacune des communes de la Communauté, pour les inviter à se prononcer sur le projet d'avis qui a été arrêté le 31 mai dernier par le conseil communautaire. À cette fin, plusieurs réunions préparatoires ont été organisées, l'une de la commission urbanisme et l'autre de la municipalité pour préparer ce projet de délibération. Il en ressort que la ville forme un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté, avis qui trouve son fondement dans la préservation de la capacité de développement de Concarneau pour le moyen et le long terme, puisque l'on parle de 2030, tant pour son économie, le tourisme, l'agriculture, en préservant son cadre de vie, protection de l'environnement, des espaces naturels, que pour le développement de l'habitat et l'accueil des futurs concarnois. Le 31 mai dernier, les concarnois des différentes familles composant notre conseil municipal, avaient rendu un avis favorable, majoritairement puisqu'il y avait 11 élus concarnois, 8 pour, 2 abstentions et 1 contre. Voilà sur l'introduction et la présentation du SCOT, dont le rapporteur est Jean-Michel Debuyser qui va nous faire une présentation synthétique. Cette présentation fera l'objet d'un débat, mais après avoir déjà eu beaucoup de débats dans le cadre des instances communautaires, j'aimerais que les intervenants soient concis de manière à ne pas passer la soirée ou la nuit sur ce premier point. M Debuyser, c'est à vous.

M Debuyser :

Merci M le Maire.
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Debuyser, je crois que vous avez prévu une synthèse à l'écran de manière à présenter plus précisément votre rapport.

M Debuyser :

Ce qui est passé sur l'écran reprenait succinctement ce que je viens de lire.

M le Maire :

D'accord.

M Debuyser :

C'était pour égayer.

M le Maire :

Très bien. Est-ce que vous avez des remarques ?
Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je veux intervenir sur la forme. Certes, le groupe PS participe au conseil communautaire, et à

chaque étape de l'élaboration du SCOT, le conseil communautaire a travaillé sur les documents. Certes, nous avons parfois en fonction de nos possibilités travaillé au sein du comité de pilotage et nous avons participé aux réunions publiques. Néanmoins, vous nous dites dans votre rapport que vous avez élargi à la municipalité la commission urbanisme du 12 septembre. Il aurait été de bon ton que l'opposition soit invitée sur un sujet tel que le SCOT qui intéresse....

inaudible....

Mme Ziegler :

Non ? L'opposition ? C'est-à-dire tous les membres, élargi à l'ensemble du conseil municipal.

M le Maire :

Là je suis désolé, mais étaient invités la commission urbanisme et tous les membres du conseil municipal. D'ailleurs, M Colimard y était, M Percebois était présent.

Mme Ziegler :

Mais il s'agissait de la commission urbanisme et non l'ensemble du conseil municipal.

M le Maire :

Écoutez, de toute façon il y avait des représentants des différents groupes.

Mme Ziegler :

Peut-être mais c'est tellement important comme dossier. Ça touche Concarneau pour les 30 ans à venir. Vous l'avez dit. Non, tout le monde n'était pas invité. Bien sûr que non. Il s'agissait de la commission urbanisme, vous l'avez dit, élargie à la municipalité. Il aurait été de bon ton, comme cela a été le cas lorsque nous avons vu le PLU, que l'ensemble du conseil municipal se réunisse.

M le Maire :

M Colin.

M Colin :

J'y étais aussi parce que Nicole m'a demandé d'y aller, mais je n'avais pas été convié.

M le Maire :

D'accord, très bien. Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Je vais revenir sur un positionnement que je maintiens depuis le début concernant un élément qui a été intégré dans le SCOT, à savoir le CD 122. Je voudrais reprendre un petit paragraphe de la présentation qui vient d'avoir lieu. Je cite : aménagement du territoire économe et durable, développement basé sur des critères comme la capacité à être desservi par les transports publics et l'affirmation du rôle de l'espace agricole, et de l'environnement naturel. Je pense que compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, des difficultés liées aujourd'hui à l'augmentation du coût du gazole, de l'essence, en tous les cas de la réflexion autour du développement durable et surtout d'un environnement qui respecte à la fois les personnes et la nature, je pense que d'intégrer la déviation du CD 122 où c'est tout voiture et tout camion, c'est une hérésie au jour d'aujourd'hui. C'est un projet qui n'a plus rien à voir avec notre réalité d'aujourd'hui. D'ailleurs, on met bien en avant le développement des transports publics. Je pense que la route actuelle, en l'aménageant et en la sécurisant, devrait permettre le passage des transports publics. Mais surtout pas l'ouverture à des voitures et surtout aux camions. C'est pour cela que je voterai contre le SCOT. Je ne l'ai pas fait à la dernière séance, à CCA parce que j'ai dû m'absenter avant le vote, mais je voterai contre.

M le Maire :

Très bien Mme Le Thellec. Oui, Mme Depoid.

Mme Depoid :

Au conseil communautaire du 23 février 2012, j'avais voté contre la validation du DOO, étape préalable à l'adoption du SCOT.

En effet, je reprochais le côté trop autoritaire du document (trop de prescriptions plutôt que des préconisations) dont on ne manquera pas de découvrir les risques et inconvénients au fur et à mesure.

D'autre part, je craignais que dans le cadre du nouveau PLH, l'objectif de 20 % de logements sociaux (désormais 25%) soit porté par CCA et non par chaque commune de plus de 3 500 habitants, comme la loi MOLLE de 2009 le prévoit.

M le Président SACRÉ ne l'avait d'ailleurs pas démenti répondant qu'il ne pouvait présager de ce qui sera intégré dans le nouveau PLH. Je rappelle ici que Trégunc n'est qu'à 3,6 % de logements sociaux...

Deux mois plus tard, nous avons pu constater, dans le document d'avril 2012, que c'est bien la part de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération qui a été présentée (15,7%) et non, commune par commune. Mes craintes semblent donc fondées. Enfin, la dimension touristique n'a pas été suffisamment prise en compte.

Aussi, pour toutes ces raisons, lors de l'arrêt du SCOT, le 31 mai 2012, je m'étais abstenue, n'adhérant pas à la dernière mouture. En toute logique, je m'abstiendrai donc encore ce soir.

M le Maire :

Très bien Mme Depoid. M Quénéhervé.

M Quénéhervé :

M le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Le schéma de cohérence territoriale SCOT sur lequel nous avons à nous prononcer ce soir, est un élément prospectif important de la mandature car il nous engage collectivement sur un horizon 2030. Il ne s'agit pas d'être trop souple et de produire que des préconisations, contrairement à ce que souhaiterait Mme Depoid, ni trop strictes, je suis d'accord, en imposant des prescriptions qui ne nous permettrait pas de nous adapter à des évolutions conjoncturelles ou à saisir des opportunités qui se présenteraient. Mais sans prescription, il n'y a pas de réflexion commune ou de positionnement commun entre communes. C'est un moment historique pour les 9 communes de notre agglomération. C'est une des formes les plus abouties de la réflexion commune, de la solidarité entre communes. Le texte de la délibération le dit ouvertement d'ailleurs, j'ai trouvé cela très bien, pour le bien de chacun et le bien de tous. Il faut que tout le monde ait cela en tête. Ce document d'urbanisme travaillé en collectif va permettre de définir et de planifier le développement et l'aménagement du territoire. Mais il va aussi, et surtout, devenir pour notre ville une bible à laquelle nous devons nous référer en permanence dans nos actions publiques. Il devrait permettre un développement harmonieux, équilibré et cohérent, tant pour l'organisation de l'espace, la cohésion et l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement. Pourquoi ce rappel ? Ce rappel, pour signaler à tous, élus communautaires, nous sommes quelques-uns ici, élus municipaux, qui ne participent pas forcément aux différentes réunions de la communauté d'agglomération, mais aussi citoyens concarnois, le travail accompli par la communauté de communes avant le 1^{er} janvier devenue aujourd'hui communauté d'agglomération, et aussi pour les différentes communes la constituant, c'est aussi un travail collectif. Il convient de le rappeler parce que la communauté ne jouit pas toujours de l'aura qu'elle devrait avoir, soit par méconnaissance de ses travaux, soit le plus souvent par des esprits de clocher qui brouillent les messages. Ce rappel aussi, pour montrer le chemin parcouru par les différentes communes pour apprendre à se comprendre, pour apprendre à s'apprécier, pour apprendre à décider ensemble de leur destin commun. Cela me permet de souligner qu'il n'y a pas la communauté d'agglomération contre la ville centre. Il n'y a pas la communauté d'agglomération contre la ville

phare. D'ailleurs les éléments du diagnostic signalent très fortement la notoriété de Concarneau, ce qui nous donne une fierté légitime mais également une grande responsabilité vis à vis des communes voisines. Nous tenions à le souligner et nous le verrons une nouvelle fois dans le sujet qui va suivre d'ailleurs sur la CLECT, le peu d'engouement communautaire de certains membres de votre majorité. Comme je l'ai déjà souligné, mutualiser les charges et les pertes, vous êtes toujours assez d'accord, profiter d'un complexe aquatique de qualité également, mais partager sa notoriété et ses potentialités de 3^{ème} ville du département, partager sa situation géographique de ville littorale attrayante, c'est déjà plus difficile. Je ne vais pas ici reprendre les sujets qui nous divisent, Mme Depoid en connaît un, c'est l'office de tourisme, la communauté d'agglomération..... de mutualiser les moyens, s'en est un. Lors de la dernière commission tourisme, nous étions plusieurs, M le Maire y était aussi, lors de la présentation d'une..... du tourisme, nous ne pouvions qu'être abasourdis d'entendre que chaque office Rosporden, Concarneau, Trégunc, Nevez, Pont-Aven, avait son propre système web, son propre mainteneur, ses propres applicatifs, difficile à faire évoluer conjointement dans un souci d'efficacité. Donc prévoir, c'est anticiper. N'attendons pas que la réalité s'impose à nous. Soyons visionnaires pour le développement touristique de notre territoire. Revenons plus précisément au SCOT. Je ne vais pas reprendre ici les 5 grands enjeux, déclinés en 22 orientations, mais il faut..... sur 3 d'entre-elles. La 1^{ère} orientation a trait à l'habitat. C'est vrai qu'il y a un..... important ; favoriser les projets urbains denses, composés et mixtes. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que la politique urbanistique de la ville n'est pas franchement guidée par cette idée forte. Le diagnostic confirme que les jeunes s'installent dans les villes du nord de notre territoire où les prix du foncier sont abordables. Pour autant, l'activité économique est concentrée sur Concarneau et dans un degré moindre sur Rosporden. À quand un véritable projet pour rapprocher les actifs de leur lieu de travail ? Quand on parle de développement durable, ça commence par là à mon avis. Capitalisons sur les 2 pôles urbains de notre communauté pour ne pas avoir à créer des structures nouvelles consommatrices de deniers publics aujourd'hui plus que réduits. En matière de transports, l'occasion m'est donnée de complimenter le 1^{er} adjoint dans son rôle de conseiller communautaire qui a mené le dossier « Coralie » avec efficacité, dans un souci d'écoute et dans un climat participatif, agréable. Mais je reste sur ma fin quant au projet de déplacement doux sur la ville de Concarneau. Le plan local de déplacement est-il définitivement enterré ? Le silence assourdissant sur ce sujet est-il le reflet d'une certaine indécision ou d'une difficulté à convaincre et faire accepter ce projet ? J'aimerais vous entendre sur cet enjeu majeur. Il me semble que dans ce domaine, d'ailleurs, la concertation est une nouvelle fois insuffisante.

Je finirai par le volet économique. Il est vrai que nous avons cité les différentes zones en périphérie de ville mais un volet qui n'est peut-être pas suffisamment marqué dans le SCOT, c'est l'aménagement portuaire de la ville. Le DOO préconise la réalisation d'une étude urbaine sur le potentiel de ce secteur, le foncier et le bâti, son devenir et les aménagements réalisables. Le DOO préconise le développement résidentiel d'autres activités économiques sans lien avec le milieu maritime ou le port et se réalise en périphérie de cet espace portuaire. Cela semble frappé du bon sens. Mais opérationnellement, où en êtes-vous sur l'aménagement et le développement du port de Concarneau, véritable poumon économique de notre ville ? Je pourrai décliner les différentes orientations et vous demander le rôle que vous comptez jouer en la matière. Mais j'ai le sentiment que la mandature s'achèvera sans véritable concrétisation. Je vous remercie de votre attention.

M le Maire :

Merci M Quénéhervé. Nous répondrons, si vous le voulez bien à toutes ces observations dans un 2^{ème} temps. M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Je vais rebondir un peu sur ce que vient de dire mon collègue Alain Quénéhervé. Je voulais vous demander si vous aviez déjà déterminé, parmi toutes ces orientations assez généralistes, dans lesquelles on peut s'y perdre, tellement il y en a, des priorités, des points précis que vous souhaiteriez mettre en œuvre pour notre commune ? Bref, avez-vous déjà pensé, ou avez-vous un projet cohérent sur lequel vous pourriez communiquer et dans lequel les concarnois pourraient se retrouver ? Merci.

M le Maire :

Oui, très bien, M Colimard.

M Colimard :

Je vais intervenir sur un autre registre que celui abordé jusqu'ici, quoi que. Si CCA, SCOT, introduit, décliné comme cela vient de l'être par M Debuyser de façon synthétique comme l'a dit M le Maire, il s'agit d'un synthétique quand même bien charpenté. Donc, le décliner de cette façon est peut-être un passage obligé, mais faisons attention. Faisons attention à ce que les dispositifs énoncés et le langage technocratique qui les accompagnent ne fassent abstraction de l'empreinte politique qui doit primer à ce stade des orientations de gestion. Faisons attention à ce que ces dispositifs ne compliquent pas à souhait l'exercice d'une vraie démocratie locale, pas seulement délégataire ou limitée aux relations de voisinage ou d'affichage d'ego. Il y a toute une liste que nous pouvons énoncer. Bref, faisons attention, car la tentation de nier l'intérêt de cette démocratie d'application est forte. Ceci au risque d'aller jusqu'à pourquoi pas l'idée de déposséder l'assemblée élue de proximité, le conseil municipal de ses caractéristiques, démocratie et proximité, qui en font l'utilité et l'intérêt de ce conseil. Il y a tout cela en question. Car, si l'instauration de supra-territoire avec prescriptions préformulées par des pseudo experts et spécialistes devaient tendre à devenir le trait dominant, le trait hégémonique, il ne resterait plus qu'à nous distribuer non pas des tablettes graphiques et autres Ipad, mais des Playstation 3 pour faire comme si nous comptions pour quelque chose. De fracture numérique, on passerait ainsi, allègrement à la précarité et à la rupture démocratique, ce qui arrangerait bien les champions de la déshumanisation galopante des relations sociales et les partisans du tic-tac des premiers de la classe. Je ne dis pas que c'est ce qui est préconisé ou suggéré, mais il est des non-dits qui, à l'usage, deviennent les pratiques concrètes réelles. Or, autant la coopération pour la cohésion est une absolue nécessité, et doit se mener sur des projets et des ambitions partagées, autant cela passe par des appropriations citoyennes du territoire et de son devenir dans leur globalité. C'est parce qu'il y a de cela sous-jacent dans le SCOT, que je voterai un avis favorable, même s'il est des domaines, tels l'habitat, les déplacements et les transports, pour lesquels, mon avis est : « doit mieux faire ». Mais comme c'est à l'horizon 2030, il y a de l'espoir. Et vu où nous en sommes, il y a du boulot. Mais, vive la retraite, n'est-ce pas ? Bref, je disais habitat, ambition de production de logements sociaux à l'horizon 2030. Avec, dit le document, et M Debuyser l'a rappelé, un maintien de la production de logements à 20 %. Mon option n'est pas un maintien mais c'est le minimum. D'ailleurs, et Mme Depoid l'a rappelé, il n'échappe à personne que la feuille de route c'est 25 %. C'est bien du minimum dont il s'agit. Je disais aussi la thématique transports. Réorganiser les échanges communautaires selon les différents modes. En matière de transports, je suis un peu frustré même s'il est apparu sur l'illustration à l'image, un bus gratuit. C'est extraordinaire. Revenez donc sur l'image cela va vous inspirer.

M Debuyser :

Je l'ai fait exprès pour vous M Colimard.

M Colimard :

Bref, les transports ferroviaires sont évacués dans cette présentation, et cela, ce n'est pas recevable.

M Debuyser, ou M le Maire ou nous autres tous ensemble, je crois que nous sommes en train d'écrire le scénario d'avenir du feuilleton « Plus belle la vie » quoi ! Donc, allons-y !

M le Maire :

Merci M Colimard. M Le Coz.

M Le Coz :

Je retiens que Christian est frustré par le document mais il va quand même voter pour. Je pense qu'il y a de quoi être frustré par ce document....

M le Maire :

M Le Coz, je vous demanderai d'être concis sur votre observation parce que la dernière fois, cela a duré $\frac{3}{4}$ d'heure.

M Le Coz :

Je vais être concis M le Maire, mais je ne vais pas forcément être court, parce que c'est un dossier important. Je regrette d'ailleurs que la dernière fois, lorsque le dossier a été arrêté en conseil communautaire, il y avait malheureusement une panne technique qui n'a pas permis de voir certains documents. Et ce soir, je le remarque à nouveau, nous n'avons pas accès à certains documents qui font partie des prescriptions du DOO et auxquels nous n'avons pas accès ce soir. C'est quand même un peu dommage.

M Debusyer :

Le Cd.

M Le Coz :

Le Cd je l'ai sorti, c'est bon ! Je l'ai eu le Cd. Seulement, nous ne pourrions pas en discuter ce soir. Nous allons quand même en parler quelques secondes, si vous me laissez le temps, M le Maire.

C'est vrai que ce document est une montagne de papiers, nous avons 480 pages entre le diagnostic, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, et pour finir, le document d'objectifs et d'orientations qui est le seul document opposable. C'est une étude qui a duré 5 ou 6 ans, et c'est vrai qu'au départ, il y a eu une participation citoyenne qui était intéressante. Il y a eu des réunions mais il faut avouer que les citoyens se sont progressivement désintéressés du dossier, c'est un dossier qui a duré trop en longueur. Il était peut-être un peu éloigné des préoccupations. Je remarque par exemple ce soir, qu'il y a très peu de gens pour un sujet qui nous demande de regarder vers 2030, c'est-à-dire que nous sommes en train de prévoir notre paysage commun pour 2030.

Je vais répéter des choses que j'ai déjà dites 6 fois, 8 fois, 10 fois. Le document auquel nous aboutissons n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux auxquels nous sommes tous contraints. Nous ne pouvons pas faire un document à horizon de 2030 avec aussi peu d'ambition. Nous ne sommes pas en train de viser 20 ans, c'est un document pour les 2 ans qui viennent.

Je vais me permettre quand même de rapidement passer en revue le DOO. Il y a 48 pages mais nous n'allons pas nous arrêter à toutes.

M le Maire :

Certainement pas non !

M Le Coz :

Nous allons passer à la page 4, M le Maire.

M le Maire :

Non, non j'ai noté qu'il vous restait 4 minutes !

M Le Coz :

Et bien écoutez, nous allons consommer les 4 minutes largement. Concernant.....

M le Maire :

Vous pouvez.....

M Le Coz :

Ne m'interrompez pas M le Maire, sinon nous n'allons pas y arriver !

M le Maire :

Non, mais attendez, vous vous énervez tout seul, là, M Le Coz.

M Le Coz :

Non, non, vous allez me laisser parler et comme cela nous allons y arriver.

M le Maire :

D'accord.

M Le Coz :

Le dossier est...

M le Maire :

Mais vous pouvez baisser le ton aussi.

M Le Coz :

Le dossier est trop important pour que vous essayez de passer cela en douce. Concernant la consommation d'espaces, il est question de produire 2 400 logements à Concarneau, dont 25 % en réinvestissement. Il reste donc 1 800 logements à produire en extension urbaine et on nous parle d'une densité moyenne de 25 logements minimum à l'hectare. Quand on fait le calcul, en fait on aurait besoin à urbaniser, de 72 hectares en respectant les éléments qui sont prescrits. Or, à la page 8, c'est une enveloppe de 166 hectares qui est prévue, soit 2,3 fois plus. Pour Trégunc et Rosporden, si on fait le même calcul, on a un besoin de 24 hectares de consommation urbaine. À la page 8, c'est une enveloppe de 62 hectares qui est prévue, 2,6 fois plus. Il faut savoir qu'entre 1995 et 2005, pour la communauté d'agglomération, pour 50 000 habitants, nous étions sur un rythme de consommation de 64 hectares par an. Si on transcrit cela à l'échelle nationale, pour 65 millions d'habitants, cela veut dire qu'on artificialise totalement, un département tous les 7 ans. Un département tous les 7 ans artificialisé, pris aux espaces naturels et aux espaces agricoles. Nous avons bien compris que c'était intenable. L'objectif de ce document est de réduire de 30 % le rythme de consommation en se basant sur la période précédente. Cela veut dire que l'on va passer, c'est toujours pareil, à environ 42 hectares de consommation par an. On sera passé en équivalent France pour 65 millions d'habitants à une consommation d'un département entier entièrement artificialisé tous les 10 ans et demi. Je suis désolé, nous ne sommes pas à hauteur des enjeux.

Voilà, là c'était de la page 4 à la page 8.

Nous allons passer rapidement, mais je pense que ces choses-là ont été dites plusieurs fois. Tous les Maires qui ont participé à l'élaboration de ce document ont envie de continuer comme avant. On fait semblant de diminuer un peu le rythme de consommation, c'est absolument intenable. Heureusement, comme le disait Christian, c'est un document qui très rapidement sera revu. Il ne passera peut-être pas d'ailleurs le contrôle de légalité et les impératifs des services de l'État.

À la page 12, nous définissons des critères pour définir des urbanisations et les villages. Et à la page 13, vous connaissez le village de Kermao ? À la page 13, on invente un village à Kermao. Ce n'est que dans le but de contourner la loi littoral, qui, cela a été dit, ne nous permet de continuer l'urbanisation qu'autour des villages existants. On invente un village à Kermao. En passant, le village de Lanriec, lui est oublié et n'est pas cité.

À la page 14, il s'agit de maîtriser l'urbanisation dans les secteurs qui sont concernés par les projets d'aménagement routier. Là on pourrait dire, tient on va parler des voies vertes, non, les 2 seuls sujets qui méritent que l'on fasse attention au foncier, ce sont le CD 122 et la déviation de Rosporden. Une fois de plus, on nous demande de regarder vers 2030, et on nous parle des projets des années 1970. C'est absolument insensé.

Pour ne pas faire trop long, effectivement, nous allons passer et j'en arrive à des documents qu'il aurait été intéressant de zoomer. Mais cela ne sera pas possible. À moins que la technique fonctionne. Est-ce que nous pouvons zoomer sur la page 39 ? Est-ce qu'il est possible de zoomer sur la page 38 ?

M Debusyer :

Je crois que tout le monde a pris connaissance du Cd-rom et tout le monde est au courant.

M Le Coz :

Donc tout le monde a remarqué que page 38, concernant les coupures d'urbanisation, pour Concarneau, il y a 2 coupures d'urbanisation. Il y a celle au nord de St-Jean et la coupure d'urbanisation entre le centre-ville de Concarneau et le bourg de Beuzec. La vallée du Moros n'est même pas indiquée comme une coupure d'urbanisation. L'élément quasiment majeur de notre territoire, la vallée autour de laquelle Concarneau s'est construite, n'est pas citée comme coupure d'urbanisation. Je pense que c'est un oubli regrettable qui mériterait certainement d'être signalé. Le document sur lequel nous discutons ce soir n'est pas fini, il a été arrêté. Mais il faut admettre qu'il est perfectible. Le fait de voter sans discussion, sans réserve, cela nous coupe de certaines améliorations qu'il faut encore demander.

Et je termine avec la page 41 qui concerne la délimitation des espaces proches du rivage, ce plan-là est totalement faux, puisque les critères qui sont définis pour délimiter les espaces proches ne sont pas respectés. On nous parle de 800 mètres et par endroit on est à peine à 100 mètres, Rospico. Je ne reviendrais pas non plus sur le feuilleton de la vallée de Moulin Mer, où le rivage de la mer a fait marche arrière d'à nouveau de 700 mètres. Ce plan-là est faux. Je pense que si vous aviez demandé au conseil municipal des enfants de faire ce plan-là, il y serait mieux arrivé que le bureau d'études qui l'a fait. Peut-être que le bureau d'études a été mal conseillé. Mais délimiter 800 mètres par rapport à une limite de rivage, c'était très facile à réaliser. Voilà.

M le Maire :

Merci M Le Coz. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais j'ai quand même un certain nombre de questions à poser. Je suis assez d'accord sur certaines remarques qui viennent d'être faites. Je pense qu'effectivement ce dossier a une valeur de prescription. Mais en même temps, je pense qu'il sera perfectible au fur et à mesure de l'usage. Il serait impossible et inadéquat de penser que jusqu'à 2030, notre avenir est figé. Néanmoins, j'estime, à contrario de certains avis qui sont exprimés ici, que les choses ne sont pas figées forcément dans le même sens pour certains et pour d'autres, c'est évident. Par exemple, Nicole a parlé du CD 122, je suis aussi contre le CD 122, maintenant, c'est une route départementale, je pense qu'effectivement, qu'elle figure dans le SCOT c'est sans doute regrettable, néanmoins, ça ne dépend pas directement de CCA. Je pense qu'il y a une opposition qui est assez puissante contre ce projet, on continuera le combat. Voilà. Je ne voterai pas contre pour ça. Par contre, je remarque effectivement, qu'il y a beaucoup de choses qui ont été édulcorées. Par rapport au premier document que nous avons eu il y a 2 ans et qui était le PADD, si je ne me trompe pas, je pense donc que certaines choses ont été édulcorées, notamment il me semble, si je ne dis pas de bêtises, sous la pression de Concarneau, entre autres, il y a des choses qui ont été édulcorées, le document aurait dû être voté en janvier si je crois bien, et finalement ça a été reporté à CCA parce qu'il y a eu un certain nombre de prescriptions qui sont passés à des préconisations et que je regrette. Je regrette effectivement, comme mon collègue, l'histoire du train, de la voie ferrée et du pôle modal de Coat-Conq qui figuraient dans les premiers documents que nous avons vu il y a 3 ans. Ils ont complètement disparus et je le regrette beaucoup. M Quénehervé a évoqué l'aménagement périphérique des zones portuaires. Je me souviens qu'il y a eu une discussion aussi entre « est-ce qu'il faut mettre sur la zone portuaire des activités exclusivement maritimes ou pas exclusivement maritimes ou mitoyennes du maritime » ? Nous n'en savons pas trop. Je pense que ce n'est pas du tout clair. Et personnellement nous souhaitons que le port reste voué à des activités maritimes quelles qu'elles soient. Il y a une phrase qui me gêne beaucoup. M Debusyer me dira sûrement ce qu'il en pense, et ce qu'il entend par là. « Il est possible de moduler la densité des logements par opération ». Sans vouloir faire de mauvais esprit, on essaye de s'imaginer qu'un terrain de 1 000 m² en bord du rivage avec une belle maison, peut-être qu'on laissera un peu les gens se débrouiller et qu'ailleurs ils seront serrés comme dans une cage à poules. Qui module, sous quels critères ? Enfin, la dernière question que je voulais poser, je suis tout à fait d'accord sur le développement commercial qui préserve la centralité du centre-ville, maîtrise de développement périphérique, améliore la qualité des zones commerciales. Et je vous pose la question, qu'est-ce qu'on fait ? J'en entends parler depuis longtemps, on n'arrête pas de faire des

vœux pour que les entrées de villes soient mieux, pour que ci, pour que ça. Je ne dis pas que j'ai la bonne solution mais si vous êtes en responsabilité, qu'est-ce que vous avez prévu ? Qu'est-ce que vous avez imaginé ? Qu'est-ce qu'on fait ? Où on va ? Voilà, je vous remercie.

M le Maire :

Oui, merci Mme Dieterlé. Oui, M Calvarin.

M Calvarin :

Tout d'abord, il faut rappeler que le SCOT est issu de la loi SRU. Beaucoup de gens ont l'air de l'oublier. Effectivement, l'application de la loi SRU dans ce SCOT n'a pas été respectée. Je le faisais déjà remarquer au mois de décembre, lors de nos échanges avec les instances de la CCA, j'avais pris ma plume pour écrire que la cohérence des quotas d'habitats sociaux sur le territoire n'était pas respectée. Il n'y avait pas de politique de rattrapage sur les communes qui ne respectaient pas ce quota. Il ne faut pas oublier que d'autres et nos voisins du pays de Quimper ont imposé un quota de rattrapage à hauteur de 30 % pour les communes ne répondant pas au pourcentage d'habitats sociaux, pour pouvoir, au terme des 20 ans, arriver au pourcentage prescrit par la loi SRU. Cette loi SRU s'applique de fait, intégralement à toutes les communes de plus de 3 500 habitants de la communauté d'agglomération. Lorsque vous avez voté la communauté d'agglomération, vous avez implicitement validé l'obligation d'avoir ce pourcentage de 20 % d'habitat social sur toutes les communes dépassant les 3 500 habitants. Je ne comprends même pas que l'on puisse voter un SCOT qui ne réponde pas à des lois. Tout à l'heure, j'ai noté que M Quénéhervé nous reprochait d'être trop souple et que l'on avait écarté trop de prescriptions au profit de préconisations. Alors que là, on s'assoit carrément sur une des lois les plus importantes qui est placée dans ce document. Je pense que la moindre des choses aurait été de rééquilibrer, comme l'ont fait nos voisins de Quimper, l'habitat social pour offrir à tout le monde le choix sur le territoire de la position qu'il pourrait avoir pour son habitat social et non pas forcément de se retrouver concentré dans des zones que l'on connaît et qui posent problème. J'avais eu une réponse du président suite à un communiqué de presse sur ce point-là. Il ne comprenait pas que lorsque l'on refuse d'appliquer la loi SRU, on continue à contribuer à la concentration urbaine de zones de ce type. C'est mal connaître le problème et ne pas discuter avec les jeunes. J'ai la chance, dans mon métier de fréquenter des jeunes diplômés qui vont à peu près partout. Je faire cours en BTS, pour ceux qui le savent. Ils prendraient du travail à peu près partout. Mais le problème qu'il y a actuellement, ce n'est pas le travail. C'est de trouver un logement à un tarif décent pour un jeune qui débute. Or ce n'est pas possible. Je pense que de valider le SCOT en l'état, sur Concarneau, serait de dire haut et fort que justement, pour nous, nous avons le droit à une dérogation, parce que nous ne sommes pas touchés par ces problèmes. Et bien si, nous sommes touchés. Nous avons aussi des gens sur la commune qui ne peuvent s'installer à Concarneau. Tout à l'heure on a dit qu'effectivement, les communes du nord voient venir des jeunes. Pourquoi voient-ils venir des jeunes ? Tout simplement parce que premièrement le foncier est moins cher, deux, la pression fiscale est deux fois moins chère. La pression fiscale, nous en reparlerons tout à l'heure, dans le deuxième point. Il faut peut-être aussi remettre les choses à leur place. Je vais rejoindre Philippe Le Coz quand il parle de contrôle de légalité. Suite à des discussions que j'ai eues avec d'autres élus sur le territoire, notamment sur la communauté d'agglomération de Quimper, il est clair pour eux que ça ne peut passer en contrôle de la légalité. Le sous-préfet l'a indiqué lorsque l'on refuse d'adopter la loi SRU, évidemment je pense que ça posera problème aux services de l'État. Et légitimement, le service de l'État devrait tout simplement débouter ce SCOT pour demander à ce qu'il soit repris. Il s'agit du point le plus important de mon intervention.

Tout à l'heure, nous avons parlé du CD 122. Nous avons parlé du développement commercial et du développement économique le long de la route nord de Concarneau. Or, nombreux autour de cette table, nous sommes favorables à voir développer un accès CD 122, ce qui va en advenir, et nous n'avons pas placé de zone économique sur cet axe-là qui sera très bien desservi lorsqu'il sera réaménagé. Je l'avais demandé aussi et j'ai trouvé très dommage que ce ne soit pas retenu parce qu'il y avait une ouverture pour Concarneau sur 2 entrées. Là, tout ce que l'on fait sur Concarneau ne se fait que sur une seule entrée. Avec une concentration d'activités qui sont complètement dépareillées. Nous avons un petit peu de tout, du petit commerce, de l'artisanat, des grandes

surfaces, alors que si on veut vraiment faire une zone économique dédiée à un secteur d'activité, on a une réserve qui se fait au-dessus du port, sur la route qui part vers Quimperlé. C'est ce que disait aussi Alain Quénéhervé, je le rejoins là-dessus. Voilà le deuxième point sur lequel je voulais indiquer ma position.

Il y avait également un point sur lequel j'avais formulé des réserves, il s'agissait de l'obligation de l'équipement de la fibre. Elle était en prescription, elle est bien passé en préconisation, parce que nous n'aurons pas les moyens financiers, bien évidemment, de la mettre en place à l'échéance qui était prévue. Au vu de tout ce que je viens de vous indiquer, bien évidemment, je voterai contre. Je resterai sur ma position.

J'ai eu une surprise aujourd'hui, je suis aussi abonné au Moniteur, en tant qu'adjoint aux travaux, et je vais quand même vous lire l'article, parce que ça vaut son pesant de cacahuètes. L'Assemblée Nationale a voté mardi 25 et mercredi 26 septembre, les premières mesures du projet de loi sur le logement. C'est intéressant. Qu'est-ce qu'ils ont voté ? L'Assemblée a voté l'obligation aux communes de plus de 3 500 habitants, 1 500 en Île de France, de passer à 25 % en 2025, contre 20 % actuellement, leur proportion de logements sociaux. C'est ce que viennent de voter les députés. Donc, notre député aussi, je suppose. Le taux sera réduit à 20 % pour les communes qui ont déjà un effort de constructions sociales suffisant et qui n'ont pas besoin d'en bénéficier de supplémentaires. Nous serons entre 20 et 25. En supplément, on lit quelque chose qui n'était pas prévu dans le SCOT et qui sera aussi à intégrer. Les députés ont adopté un amendement écologiste faisant obligation aux communes entre 1 500 et 3 500 habitants faisant partie d'une agglomération de 50 000 habitants, avec une ville de plus de 15 000 habitants, de comprendre au moins 10 % de logements sociaux. Vous comprendrez qu'au vu de toutes ces données-là, je voterai contre.

M le Maire :

Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Le SCOT va être voté, mais il y a en cours le PLH au niveau de la CCA et je pense que le plan local de l'habitat devra faire l'objet aussi d'un engagement de tous les élus pour le logement social. Quand on dit le logement social, ce n'est pas le logement social avec des niveaux de prix qui ne sont pas accessibles aux personnes les plus démunies. C'est véritablement travailler sur le financement PLAI. Au congrès HLM où j'ai été hier, Cécile Duflot a clôturé en disant certaines choses. L'État devrait normalement réfléchir à développer des financements pour des PLAI intégrés, c'est-à-dire avec des financements de l'État plus importants. Travailler sur le PLH, c'est aussi garantir l'équité au niveau du logement social pour tout le monde sur la CCA.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec. Avant de conclure, parce qu'il va bien falloir conclure à un moment, je vais laisser l'adjoint à l'urbanisme intervenir. Parce que c'est quand même Jean-Michel Debuyser qui a participé activement à l'élaboration de ce SCOT.

M Debuyser :

Tout d'abord, je suis agréablement surpris de voir que sur un document de cette épaisseur, il n'y a que ces quelques questions.

Je ne vais pas revenir sur le RD 122, nous en avons suffisamment discuté. On explique dans le DOO pourquoi nous voulons le CD 122. Il y a eu des réunions, je ne vais pas revenir là-dessus. On peut être pour ou contre. En tout cas, la municipalité, en ce qui nous concerne a voté pour. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que le SCOT a été fait dans le plein respect de la loi SRU, et surtout des Grenelles de l'environnement 1 et 2. Qu'il y ait beaucoup de prescriptions, c'est possible, mais ces prescriptions figurent déjà dans les cadres de loi, peut-être pas pour toutes, mais pour la grande majorité. Pour parler de l'habitat, beaucoup en ont parlé. Je ne vais pas reprendre les chiffres, c'est vrai que Trégunc est à 3,5 %, Rosporden peut-être 7 % de logements sociaux, compte tenu du nombre de logements que ces petites communes doivent construire d'ici à 2030, si on leur demandait de faire 20 % de logements sociaux, ils n'auraient même pas assez de constructions, ils ne construiraient que des logements sociaux. Or, chacun sait que ce n'est pas possible. On ne peut

pas dire à une commune, à partir d'aujourd'hui, vous devez construire que des logements sociaux. Il a bien fallu trouver une discussion avec ces communes. Discussions d'ailleurs qui ont eu lieu avec tous les services de l'État. Lorsque nous avons fixé pour la communauté d'agglomération non pas 20 %, et je ne parle pas des lois qui sortent en ce moment, je parle du moment où a été fait le SCOT, cela n'empêche pas que le SCOT n'est pas fini et que des aménagements vont certainement arriver. Ce que je veux dire, c'est que CCA a fixé à 18 %, à d'autres communes il a nettement augmenté le taux. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, il a bien monté le taux à 20 %, c'est écrit dans le DOO. Et en ce qui concerne le logement social pour Concarneau, on parle de Concarneau 20 %, oui, Concarneau a même plus que 20 %. Mais Concarneau n'est même pas obligé de faire 20 %. Concarneau, par sa DSU, doit faire 15 % de logements sociaux. Les autres communes sont aussi, pour certaines, dans le même cadre. Il ne faut pas s'obnubiler sur un chiffre, 20, 22, 25. Maintenant, Concarneau ayant déjà 20 % de logements sociaux, il n'est pas évident que l'on l'oblige demain à avoir 25 %. Ceci étant dit, que la loi oblige à avoir 20 ou 25 % de logements sociaux c'est vrai, mais si elle ne les a pas, c'est la ville qui va payer par une taxe supplémentaire le manque de logements sociaux qu'elle a dans sa commune. Il appartient à chaque commune de voir ce qu'elle fait avec ses logements sociaux. Tout cela est rediscuté, comme nous le disait Mme Le Thellec, auquel on accorde une attention particulière. Je reprends dans l'ordre où je l'ai noté. M Carduner nous demande quelles sont les priorités des préconisations qu'il y a dans le SCOT et que la ville de Concarneau va adopter ? M Carduner, lorsque nous ferons le PLU, pour le rendre conforme au SCOT, nous en discuterons et c'est là que nous verrons quelles sont les priorités que l'on met ? Déjà, nous mettrons toutes les prescriptions, là c'est clair, et ensuite nous donnerons des priorités au recommandations. Mais c'est le PLU qui va le définir.

M Le Coz, je suis un peu surpris de voir que vous étiez à la réunion du 12 septembre où il s'agissait de donner un avis sur le SCOT, c'est-à-dire qu'on vous demandais de vous exprimer comme vous le faites ce soir, et que ce jour-là aucun avis n'a été émis par M Le Coz.

M Le Coz :

Je passe mon temps à répéter la même chose à chaque réunion.

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Debuysier :

Je ne vois pas pourquoi ça intervient ce soir. N'empêche qu'il nous parle de 25 logements à l'hectare, ça ne fait que 76 hectares, que ci, que là. Non !

Nous devons faire, à l'horizon 2030, 25 logements à l'hectare. Mais, pour répondre aussi à Mme Dieterlé, il y a des densifications différentes. Le DOO dit bien que nous avons un minimum de 12 % de logements à l'hectare. Donc, nous pouvons, sur des hectares, ne faire que 12 logements. Mais en forte densité, et surtout en réinvestissements urbains, nous sommes à 45 logements à l'hectare. Tout est une question de densité. 12 logements à l'hectare, c'est vrai qu'on consomme plus d'hectares mais 45 logements à l'hectare, on en consomme moins. Mais la moyenne fait 25 logements à l'hectare.

M Le Coz :

Inaudible....

M Debuysier :

Bien sûr. Donc, si nous reprenons le PLU tel qu'il est fait aujourd'hui, et si nous reprenons les 277 hectares constructibles y compris le zones industrielles, nous avons bien baissé nos hectares de 40 %.

Maintenant, je souligne aussi que Lanriec est quand même cité. Il est cité et il fait partie du centre-ville, c'est écrit dans le lot.

Les coupures d'urbanisation : le SCOT en a défini 2 pour Concarneau. Il appartient ensuite de ne pas oublier qu'il y a le PLU et que c'est le PLU qui va affiner tout cela. Le PLU peut très bien dire, dans le SCOT il y a ces deux-là, mais il peut rajouter en plus celle-ci et celle-ci. Attendons donc de bien

vouloir étudier le PLU. Rien n'empêche non plus, lorsque le SCOT fera l'objet de l'enquête publique, d'aller écrire dans le cahier, ce que l'on pense. Ce n'est pas terminé. Et les espaces proches du rivage, je ne vais pas revenir là-dessus. Il y a des zones qui sont urbanisées et d'autres zones ne le sont pas, dans les zones urbanisées on ne tient pas compte de la limite des 100 mètres. Dans les zones non-urbanisées on peut tenir compte de la limite des 800 mètres. Tout cela fait partie de la loi littoral, et il ne faut pas se concentrer sur une chose.

Il y a aussi une zone économique, il y a à peu près 20 ou 25 hectares sur le bord de la RD 122 qui sont en zone UI, donc il est bien prévu d'y construire quelque chose.

Pour ce qui est de la fibre optique, on sait très bien qu'à Concarneau c'est Orange qui va l'installer avec d'autres opérateurs pour amener la fibre optique de la rue chez vous.

Brouhaha....

M Debuyser :

Non, non, tu viendras voir le PLU. Je parle du PLU. Dans le PLU, il y a déjà une zone UI. Elle est prévue, elle y restera très certainement.

M le Maire :

S'il vous plaît. M Debuyser, vous voulez bien conclure.

M Debuyser :

C'est terminé.

M le Maire :

Très bien. Oui, M Besombes.

M Besombes :

Tout d'abord, je ne suis pas étonné que l'on ait des points de divergence avec un document comme celui-ci qui est compliqué parce qu'il a été conçu avec la collaboration de 9 communes. Mettre d'accord 9 communes sur 5 points directeurs, c'est vrai que c'est compliqué. Je félicite tous ceux qui ont travaillé sur le dossier parce que c'est un document où nous devons tous avoir une vision à peu près commune et ensuite avoir des actions communes pour remplir cette idée que l'on a de ce territoire. Je dois dire également que ce document a fait l'objet d'une approche inter SCOT, avec nos territoires voisins. Notamment, concernant le commerce, vous demandiez, Mme Dieterlé, ce que l'on a fait pour le développement économique de nos centralités. Il est difficile pour une ville comme Concarneau de dire, on limite nos périphéries et on met tout dans notre centre-ville, sans se dire mais que va faire Quimper, que va faire Quimperlé, que va faire Lorient ? Si nous avons un Quimper qui mise tout sur sa périphérie et notamment avec un développement au sud de la ville, comme c'est le cas actuellement, nous sommes sûrs que si nous n'avons pas une stratégie de développement de notre activité commerciale périphérique, on se retrouve avec une concurrence extrêmement forte à 15 ou 20 minutes de nos habitants. Et là, nous fragilisons l'offre commerciale de Concarneau. La première chose qui a été faite, c'est d'avoir un développement coordonné avec les villes voisines. Je pense que c'est une mesure essentielle à toute action propre à la ville de Concarneau ou même de CCA. Deuxièmement, au sein même de CCA, on a travaillé aussi en ayant la même approche, pour que le développement des pôles majeurs, en matière de commerce, c'est-à-dire Concarneau-Trégunc et de l'autre côté nous allons avoir Rosporden se fasse en respectant la fonction commerciale des communes environnantes que peuvent être les communes de CCA. Nous avons travaillé sur une spécialisation des zones commerciales de façon à ce qu'une zone économique qui s'ouvre pour accueillir de l'artisanat au bout du compte ne soit pas une zone commerciale à ce moment-là dénaturée. Ceci comme seul objectif de renforcer nos centralités. C'est aussi éviter les friches urbaines et industrielles que l'on peut avoir sur nos axes pénétrants, avec une mesure qui dit qu'à partir du moment où on a un local commercial qui ne retrouve plus de fonction commerciale lors d'un changement d'activité ou changement de propriétaire, c'est l'habitation qui doit se substituer à la fonction commerciale. Je pense que ce sont des mesures saines et qui nous permettent ensuite d'avoir des actions. Il est toujours très compliqué pour les pouvoirs publics d'agir

à côté de gens qui ont des intérêts privés. Mais déjà ça limite une concurrence trop forte en périphérie proche de nos centres.

Pour M Quénéhervé, je partage le fait de dire déjà si on peut limiter l'usage de tout mode de transport d'ailleurs, en rapprochant l'habitation des lieux de production, on évite des kilomètres pour rien. Aujourd'hui, on se retrouve avec des villes qui sont des villes loisirs. On y vit, on y habite. Il y a aussi des villes de production. On le voit bien, les flux entre Quimper et Concarneau sont énormes, etc...

Ce que je tiens à dire, c'est que dès que la ville de Concarneau identifie une dent creuse, c'est-à-dire pas d'habitation dans une partie de ses centres, de ses quartiers, elle urbanise, pas en priorité en périphérie, mais comme c'est le cas pour le projet de la Gare, ou au Lin plus au centre. J'espère que l'on vous retrouvera à nos côtés sur ces projets-là.

Sur les déplacements doux, et concernant le PGD, tous les travaux qui sont faits actuellement sur la voirie sont conforme au plan global de déplacement. La concertation a eu lieu, toutes les représentations politiques étaient présentes. La concertation a donc bien eu lieu, autant auprès des conseils de quartiers qu'auprès des composantes du conseil municipal, même extra-municipal puisque les verts étaient présents. Comme vous, je souhaite que le déplacement doux soit un vrai mode de déplacement sur Concarneau. Ce que je voudrais dire simplement c'est que concernant le PGD qui a été présenté ici ou des pistes du PGD qui ont été présentées ici, nous avons entendu votre collègue Mme Le Meur, qualifier ce plan de déplacement doux, de plan anti-voitures. À partir du moment où on pose ce genre de concept, ou de titre sur un plan global de déplacement, qui se veut en faveur de la diversification des modes de déplacement, c'est vrai que ça limite le consensus que je pense, nous devrions avoir en la matière. Merci.

M le Maire :

Merci M Besombes, oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais en tout cas bonsoir à tous et je vous demande de bien vouloir excuser mon retard.

C'est bien que vous parliez du PGD, M Besombes, effectivement, il y a eu des bribes qui ont été présentées, il y a déjà un certain temps. Nous avons l'impression que c'était un plan anti-voitures. Ce qui serait bien, puisque vous parlez du PGD, c'est qu'un jour nous voyions à quoi ça ressemble. Vos conclusions, puisque le but de la manœuvre, quand même c'est que nous ne restions pas dans les paroles et qu'un moment nous passions aux actes. Nous attendons avec impatience que vous nous présentiez ça en commission.

M Besombes :

Il vous a été présenté.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non. Il y a eu des hypothèses.

M Besombes :

En comité de pilotage, il vous a été présenté.

Mme Le Meur Gaël :

Il y a eu des hypothèses qui ont été présentées. Le comité de pilotage, je n'en fais pas partie.

Je vais juste essayer de finir, M Besombes, s'il vous plaît. Je ne fais pas partie de ce comité de pilotage, donc je n'ai pas été destinataire des documents, mais si vous pouviez nous les faire parvenir pour que nous ayons un peu l'impression que ça avance, avec un calendrier et une mise en pratique, nous y sommes tout à fait favorables.

M le Maire :

Bien, merci. Si vous voulez bien, nous allons revenir à l'essentiel, et l'essentiel c'est la validation du SCOT. Il y a eu des interventions diverses et variées, très pertinentes. Nous voyons que c'est un sujet

qui est très passionnant qui ne retient pas systématiquement une approbation. En effet, certaines personnes y trouvent des anomalies. Néanmoins, nous sommes bien dans un aménagement de territoire. Ce SCOT répond tout d'abord au Grenelle de l'environnement, aux nouvelles dispositions sur l'urbanisation, la loi SRU est-ce qu'elle est appliquée ou est-ce qu'elle n'est pas appliquée ? C'est vrai que l'on peut en douter. Néanmoins, sachez que c'est un document qui reprend les grandes généralités d'un plan d'aménagement de territoire, mais, en ce qui concerne la commune de Concarneau, il y a des éléments prescriptifs et de préconisations qui sont faits. Mais néanmoins, il nous appartient ensuite, dans l'application du PLU et Jean-Michel Debuysier en a parlé, il n'empêche que l'on peut avoir des conditions beaucoup plus prescriptives qu'elles ne sont présentées dans ce SCOT.

Et là, le débat aura lieu, il aura lieu pour Concarneau, et pour construire le Concarneau de demain et d'après-demain, et c'est à ce moment-là que véritablement nous parlerons de l'avenir de Concarneau sur le plan économique, sur le plan environnemental, et les différents points que reprend le SCOT. Vous avez abordé les différents sujets, il y a eu également de larges débats dans le cadre de la communauté d'agglomération, il est donc venu le temps où l'on doit valider ou pas ce SCOT.

Nous allons donc passer au vote, après 1 h ¼ de discussion. Elle était intéressante, je le reconnais, et il est tout à fait logique que nous ne soyons pas tous d'accord sur l'élaboration de ce SCOT.

Si vous le voulez bien nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour la validation de ce SCOT ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien, je vous remercie.

Il semblerait que ce SCOT, au vu des résultats, soit adopté en ce qui concerne la ville de Concarneau.

Vous savez que nous sommes un cadre de majorité qualifiée, et ensuite il appartiendra à la communauté d'agglomération de décider si le SCOT est validé ou pas.

Néanmoins, lorsque l'on parle d'horizon 2030, il ne sera pas appliqué en l'état jusqu'à 2030 et qu'il fera l'objet de modifications.

Nous allons donc prendre le 2^{ème} point. Il s'agit de l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT relative au transfert des compétences action sociale, c'est-à-dire le RAM, CISPD, l'ASV, et les transports et Musées à Concarneau Cornouaille Agglomération.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

2	Moyens généraux - finances : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert des compétences action sociale (RAM, CISPD, ASV), transport et Musées à Concarneau Cornouaille Agglomération
---	--

M le Maire :

Vous avez eu un rapport modificatif qui précise que la commission des finances a rendu un avis défavorable et non un avis favorable comme indiqué précédemment dans ce rapport. Dans un 1^{er} temps, je vais lire la délibération et ensuite je vous présenterai, d'une façon synthétique ce rapport et je laisserai les intervenants se manifester.

(lecture du rapport)

Avant de passer au vote, je vais commenter, d'une façon synthétique ce rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il y a 3 éléments essentiels, le rappel de la méthodologie, l'estimation des transferts, et ensuite la synthèse et les mécanismes de neutralisation.

Dans un 1^{er} temps, la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, est la commission qui a les pleins pouvoirs et la compétence pour estimer ces transferts de charges. Dans cette CLECT, nous retrouvons les adjoints aux finances des 9 communes, nous y retrouvons le trésorier-payeur, ainsi que la commission finances de CCA. Ce qui représente une quinzaine ou vingtaine de personnes.

La CLECT procède à une analyse de la charge financière transférée pour chaque commune membre de l'EPCI, selon une méthodologie précise qui résulte de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, elle est codifiée à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Elle précise que pour les dépenses de fonctionnement, qui sont liées à un équipement, l'évaluation se fait selon leur coût réel dans le compte administratif de l'exercice précédant le transfert de compétences, ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Pour les dépenses liées à un équipement, là nous sommes dans le budget d'investissement. Le calcul est établi sur la base d'un coût moyen annualisé intégrant le coût de réalisation et d'acquisition de l'équipement ou son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Voilà en ce qui concerne la loi du 13 août 2004 sur la commission locale chargée d'évaluer les transferts. La compétence de cette commission sur la méthodologie intervient également sur son coût réel constaté dans les comptes administratifs des communes, et en ce qui nous concerne, elle a pris la moyenne des déficits constatés entre 2009 et 2011, et le solde des boutiques est intégré pour les 2 Musées. En investissement le coût moyen annualisé intègre le coût de renouvellement de l'équipement transféré et les charges financières.

Donc, on s'aperçoit que là encore dans la méthodologie, au delà de la loi du 13 août 2004, que la commission d'estimation avait également une gouvernance en ce qui concerne l'adaptation de la méthodologie.

Vous savez, comme je le disais tout à l'heure, l'estimation des transferts est due aux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2012, que nous avons voté, d'ailleurs.

En ce qui concerne l'action sociale, le RAM, je vous le rappelle, c'est le relais assistants maternels. Le CISPD, remplace le CLSPD, c'est-à-dire, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que l'ASV, c'est-à-dire l'atelier santé-ville. Il y a ensuite le transport, l'ancien SIVU. Le Musée de la pêche était sous forme associative en ce qui concerne Concarneau. Et le Musée de Pont-Aven était dans le cadre de la collectivité de Pont-Aven.

Ensuite, nous verrons les conséquences sur le récapitulatif de la modification du versement.

En ce qui concerne le RAM, vous avez pu évidemment prendre connaissance sur ce rapport. Je vais essayer d'être synthétique. Avant son transfert, le RAM de Concarneau-Trégunc était géré par la ville de Trégunc. La participation de Concarneau correspond au déficit réparti en fonction du nombre d'assistantes maternelles. Là nous parlons du déficit, et ensuite, c'est un calcul proportionnel.

En ce qui concerne Concarneau, il y a une diminution de l'attribution de compensation de 7 107 €. Il y a eu la participation de Concarneau sur 3 années, 2009-2010-2011.

En ce qui concerne le CISPD, le calcul du transfert de charges pour les communes disposant d'un CLSPD a été établi sur la base de la participation 2011 et de la couverture du déficit 2011 par CISPD réparti en fonction de la population. Là on s'aperçoit qu'il n'y a pas de différentiel en ce qui concerne Concarneau, puisque Concarneau n'avait pas de déficit, donc pas de transfert de charges.

En ce qui concerne l'atelier santé-ville, je ne pense pas que ce soit nécessaire de rappeler la nature des prestations qui ont été engagées dans le cadre de l'action santé-ville.

Nous allons rester, si vous le voulez bien sur cette CLECT, et ce transfert de charges. Concernant l'atelier santé-ville, l'année 2011 n'étant pas représentative de la réalité du coût du service, le transfert de charges est égal à la moyenne des déficits constatés entre 2009 et 2011. Nous verrons par la suite l'incidence.

En ce qui concerne le transport, la participation de Concarneau sur 2011 était de 875 000€.

Il a été pris en considération l'économie qui a été réalisée par rapport aux travaux de voirie ainsi qu'une diminution du coût du service Luciole qui a été minoré puisqu'il passe de 37 884 € à 12 000 €. C'est un transfert de charges pour Concarneau de 824 116 €, voilà concernant le transport.

En ce qui concerne le Musée de la pêche, c'est le point sensible dont il y aura certainement débat par la suite. Sachez qu'il y a un transfert de charges de fonctionnement qui est égal à la participation de la commune en 2011 moins le solde de la boutique. La participation de Concarneau était dans le cadre d'une subvention de 35 000 € moins le solde la boutique, ce qui fait que le transfert de charges de fonctionnement passe à 30 516 €.

En ce qui concerne l'investissement sur le projet scientifique que nous attendons toujours de voir présenté, il est de 91 988 € pour passer le transfert de charge du Musée de la pêche de 35 000 € puisque c'était la subvention de fonctionnement 122 504 €.

Je ne vais pas m'attarder sur ces différents documents. Néanmoins, en ce qui concerne Concarneau, l'attribution de compensation était 5 187 339 €.

Les transferts de charges en ce qui concerne le RAM, c'est 7 107 €. La politique de la ville c'est 4 395 €, le transport, 824 116 €, le Musée de la pêche, comme je le disais, 122 504 €, pour une attribution de compensation d'un différentiel de 958 122 €. Voilà en ce qui concerne ce rapport de la commission locale d'évaluation des charges dans le cadre de sa présentation synthétique.

Je vous laisse maintenant commenter par vos remarques et observations ce rapport.

Qui veut prendre la parole ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Merci M le Maire. Juste un petit point avant que l'on démarre là-dessus. Je remarque que pour le SCOT, comme pour le passage en communauté d'agglomération il y a quelques mois, c'est grâce à l'opposition que le conseil municipal de Concarneau vote pour. Je me demande si on peut encore parler de majorité vous concernant. Cela devient compliqué.

Concernant ce rapport-là, je rappelle avant tout que ce rapport a été voté dans toutes les autres communes et Concarneau est la dernière à se prononcer là-dessus, et il a été validé par l'ensemble des autres conseils municipaux.

Depuis 4 ans, nous vous entendons lors de différentes commissions et autres conseils. Vous nous expliquez que vous comptez transférer telle action ou charge à la CCA. Vous prenez conscience-là que lorsque l'on parle de transfert de compétences ou de charges il y a aussi des transferts de ressources. Il est donc normal de prendre en compte les investissements dans le calcul, charge après à la CCA de prendre en compte et à sa charge les coûts de la future croissance de la compétence transférée.

Concernant le point sensible du Musée de la pêche, on vous a entendu en conseil communautaire brièvement, mais je tiens à préciser que ce n'est pas maintenant qu'il faut vous plaindre si jamais vous comptez le faire, parce que ce qui m'étonne c'est qu'au moment des discussions, à part dire on

est pas d'accord, vous n'avez fait aucune contre-proposition, notamment à la commission d'évaluation. Il faut commencer par faire cela. Il n'y a eu aucune contre-proposition qui a été présentée officiellement à la CCA, dixit les services de la CCA.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, vous pouvez regarder...

M le Maire :

S'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

Je vais juste essayer de finir, on m'a souvent reproché d'interrompre, alors s'il vous plaît laissez-moi terminer.

Dans aucun rapport de ces commissions il y a une contre-proposition faite par la ville de Concarneau au niveau de la répartition des charges. Il est quand même normal que l'on mette les sujets en adéquation avec les finances et non l'inverse, ce que vous faites parfois. Et c'est ce que vous reprochez aujourd'hui, entre les lignes, à la CCA. Nous, nous estimons que les sujets qui sont présentés-là, notamment celui du Musée de la pêche, vont générer une dynamique économique et un développement indispensable à notre communauté et à notre territoire.

Enfin, la culture n'étant pas un sujet sur lequel vous vous étalez très souvent, vous devriez, c'est notre cas et nous l'avons défendu au moment où ça avait été attaqué, vous réjouir de l'évolution rassurante claire et porteuse culturellement pour le Musée dont la réfection va être entamée, et cela a encore été dit lors du dernier conseil communautaire à partir de 2013, afin qu'il trouve pleinement sa place avec le projet scientifique dont vous avez parlé qui est pour autant, lui pour le coup, plutôt concret.

M le Maire :

Il est en gestation.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais il y a déjà des choses qui sortent. D'une manière plus générale, cette délibération et les expressions de vos adjoints régulièrement pendant les conseils communautaires, c'est encore un nouvel exemple de votre état d'esprit sur le sujet communauté d'agglomération. Mais il y a quelque chose qui me choque, c'est que vous n'avez toujours pas compris que la CCA, c'est nous. C'est l'ensemble des élus de l'ensemble des communes de notre territoire. Dans vos multiples interventions et je prends encore pour exemple le séminaire de samedi dernier, toutes les phrases démarraient par vous, vous, vous. Non, il est pour nous plus que temps que la ville centre prenne sa place et apporte son énergie et ses atouts pour contribuer à la mise en place, et cela a été évoqué, du projet de territoire qui est indispensable. Et il ne faut pas se leurrer, il faut que l'on passe par là. C'est un travail collectif. Donc reprocher en permanence de dire, vous la CCA, et d'opposer les communes les unes aux autres, on y arrivera pas comme ça. Et enfin, le dernier point qui ne concerne pas le Musée de la pêche, qui est un point et vous l'avez dit mais vous vous êtes trompés, puisque vous parlez de déficit. Mais ce n'est pas un déficit. C'est concernant le CLSPD. Jusqu'à présent, il y avait un CLSPD sur lequel nous vous avons souvent interrogé, et là dans les chiffres, c'est assez clair. Les derniers temps on vous a dit, rien n'est fait en terme de prévention de la délinquance. Rien n'est fait à Concarneau, qu'allez-vous faire ? Rien n'est fait. Nous le voyons bien, à part en 2009, où il y a eu 4 600 € en gros qui ont été mis sur ce sujet du CLSPD, pour des actions, depuis 2009, il n'y a rien eu. À croire que la prévention et tout ce travail qui est indispensable et qui se fait partout ailleurs, n'est pas du tout un sujet prioritaire pour Concarneau. Voilà.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Il y a d'autres intervenants ? Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui, M le Maire. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Mme Le Meur, notamment, en ce qui concerne le Musée de la pêche. Je pense qu'il y a une responsabilité des municipalités successives à avoir laissé cet équipement se détériorer à ce point. La vôtre aussi parce que vous n'avez pas donné les subventions qu'il fallait pour que ça fonctionne convenablement. J'estime que le transfert de charges pourrait être juste, néanmoins, étant donné que manifestement dans votre équipe les gens ne sont pas tous d'accord sur ce sujet. Étant donné que nous ne votons pas les budgets. Étant donné que moi justement, pour cette raison je ne suis pas allée aux réunions de charges transférées, alors que je fais partie de la commission finances de la CCA, parce que j'ai envie d'envoyer les gens dos à dos, sur ce sujet, j'ai vraiment envie de m'abstenir par principe. Tout simplement parce que je ne veux pas, que mon vote, qu'il soit favorable ou défavorable, soit un vote de repêchage pour les responsabilités de Concarneau en terme de finance, de culture, de subventions aux associations culturelles etc... Même si je trouve que ce qui est exprimé sur le Musée de la pêche et sur d'autres sujets est relativement juste, pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce sujet.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. M Calvarin.

M Calvarin :

J'ai écouté pieusement les propos de Mme Le Meur. Et quand elle nous parle d'incohérence dans le groupe, je suis admiratif. Vous venez de valider une loi qui permet à certaines communes de mettre 20 % de logements sociaux sur des nouveaux logements, sans tenir compte du pourcentage existant précédemment, contrairement à la loi et sans rétroactivité, alors que toutes les autres communautés l'ont fait. Vous devez être, je pense à peu près les seuls socialistes à l'avoir fait, et vous nous reprochez de ne pas avoir de cohérence dans nos votes. Je pense que vous feriez bien de balayer devant votre porte avant de venir nous juger. Je pense que chacun vote en son âme et conscience. Nous avons peut-être la chance dans le groupe d'avoir plusieurs personnes qui n'ont pas d'étiquette politique, mais lorsque l'on vote, on vote réellement en notre âme et conscience. Et vu ce que vous venez de voter précédemment, je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir de votre part, là-dessus. C'était mon 1^{er} point. Je rappelle quand même que l'effort que vont faire certaines communes, c'est sur les 20 % de nouveaux logements qui vont être faits où ils vont faire 20 % de logements sociaux, c'est-à-dire vraiment à minima. Sur les 80 % restants ils s'exonèrent complètement d'un repositionnement. Je pense que de ce côté-là nous n'avons pas de leçon à recevoir.

Vous nous parlez également de notre position de samedi. Je n'ai pas l'impression de m'être exprimé en disant vous, lorsque je me suis adressé à la communauté.

Il y avait 2 points qui m'ont fait bondir. Il y avait l'histoire de l'arrêt du TGV à Quimperlé et à Rosporden. Ça a été mon 1^{er} point.

Il y avait également un 2nd point et je suis content d'en parler ce soir, comme ça tout le monde va en prendre connaissance. Il s'agissait de la volonté de la communauté d'augmenter encore la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 40 % sur les 8 ans à venir, sur laquelle, j'ai évidemment donné un avis négatif tant que nous n'aurons pas revu la politique de tarification sur la TEOM. Voyez que je ne m'exprimais pas contre quelque chose, je m'exprimais pour que justement on arrive à uniformiser un peu ce que l'on paye sur le territoire pour un service donné. Que le service soit partout au même prix, c'était ce dont on avait parlé lorsque l'on parlait de solidarité sur le territoire. Il est évident que quelqu'un qui a un ramassage très éloigné et qui coûte cher paye le même prix qu'ailleurs. Ce qui n'est pas évident, par contre, c'est qu'il paye 2 fois moins cher. Voilà un peu notre position.

Nous allons reparler de la CLECT. C'est dommage que vous n'y étiez pas. La 2^{ème} fois d'ailleurs les débats ont été enregistrés. Ils ont été enregistrés avec suffisamment de difficultés d'ailleurs parce que j'ai proposé de quitter la salle si ce n'était pas le cas. Le débat est à disposition de qui le veut pour pouvoir justement se faire un jugement sur les 3 heures, de mémoire, de débat.

Les contre-propositions ont été faites aux 2 CLECT qu'il y eu. La 1^{ère} proposition était sur le transport. En effet, le transport a été dissocié du Musée. Le 1^{er} point a été réglé au niveau du

transport. J'avais évoqué le fait justement que comme la ville-centre était la seule à disposer du service, on fasse une moyenne sur les 5 années.

Mme Le Meur Gaël :
C'est pas possible.

M Calvarin :
Non, mais laissez-moi finir.

M le Maire :
S'il vous plaît Mme Le Meur, laissez M Calvarin terminer son exposé.

M Calvarin :
Je vais finir...

Brouhaha...

M Calvarin :
Je vais finir, parce que si vous vous étiez un peu préoccupée de la CLECT, vous auriez vu que dans le texte de loi, il est bien précisé que l'on peut aller jusqu'à un lissage sur 5 ans. C'est dans le texte de loi, Mme Le Meur. Il fallait déjà le regarder. Ça a été la 1^{ère} demande. Pourquoi j'ai fait cette demande ? Tout simplement parce que comme nous étions les seuls à avoir ce service, je rappelle quand même que chaque concarinois verse à peu près pour le transport, 40 € par an. C'est à peu près le budget de chaque concarinois. Si vous avez une famille de 4 ou 5 personnes vous faites le calcul. C'est très rapide. Les autres communes, sauf Melgven, n'avaient pas cette charge. Ce que nous avons demandé c'était quand même de faire dans les possibilités de calcul, celle qui était la moins défavorable pour Concarneau, en sachant bien que dès le mois de janvier, on rajoutait des lignes pour les autres communes. Ça a été fait d'ailleurs pour 150 000 € sur les autres communes, qui là n'affectait pas du tout les finances de ces communes-là. Ces communes avaient bien besoin de ces transports-là mais elles se sont bien tenues de les lancer parce qu'elles savaient que la communauté d'agglomération arrivait et que c'est la communauté d'agglomération qui allait la financer sans se voir impacter pour la CLECT. C'est le 1^{er} point.

Brouhaha....

M Calvarin :
Sur les Musées, et je vais finir. Le 2^{ème} débat s'est fait sur les Musées. Si vous reprenez vos documents de préparation à la communauté d'agglomération que vous avez certainement gardé, vous allez voir qu'au départ, il avait été estimé à 90 000 €, parce que c'était un fonctionnement réactualisé qui avait été pris en compte. C'était cela que l'on avait lorsque certains ont voté pour la communauté d'agglomération. C'était ce qui était prévu. À minima, nous pouvions espérer que ça n'irait pas au delà. Ce qui s'est fait, c'est qu'au fur et à mesure des débats, nous n'avons pas voulu retenir ce que j'avais demandé, c'est-à-dire le caractère communautaire du Musée de la pêche, et j'avais pris pour exemple, d'ailleurs, l'auberge de jeunesse de Morlaix, qui elle a été faite exactement dans le même cadre. À savoir qu'il y avait une auberge de jeunesse mise à disposition d'une association qui périssait. Nous sommes dans le même cas de figure et cette auberge de jeunesse, Mme Lebranchu a voulu en faire un atout pour son territoire et elle l'a mise en temps qu'auberge de jeunesse communautaire, portée par la communauté de communes parce qu'elle était d'intérêt communautaire. Elle n'a pas fait l'objet par la CLECT d'un paiement de la ville de Morlaix. Je ne demandais rien de plus. Entre le zéro et le 90 000 €, qu'on va nous faire payer, il y avait déjà une marge, mais nous ne sommes pas à 90 000 €, nous sommes à 122 000 €.

Brouhaha...

M Calvarin :

Justement pour les investissements, nous allons en reparler. Vous semblez donner des leçons facilement. Je rappelle que les investissements peuvent aussi être cadrés dans le temps sur la période de financement, chose qui n'a jamais été faite. Au niveau de la piscine, ce que vous avez fait, il y a une dizaine d'années, ça n'a pas été fait. Cela veut dire que pour la piscine, les concarnois payent ad vitam aeternam la même somme, dans les 500 000 € par an. Pour la piscine communautaire, nous avons déjà, pour Concarneau, une participation, au-delà de la participation communautaire, c'est une participation financée par les fonds propres de la ville, à hauteur de 5 millions d'€. Voilà ce que les concarnois ont déjà payé pour la piscine communautaire. Ce qui est logique c'est de le payer, ce qui n'est pas logique, c'est de le payer sans limite dans le temps.

Quand vous payez un bien que vous achetez, vous avez une échéance de fin. Ici, nous n'avons pas mis d'échéance de fin dans le paiement, ni du Musée de la pêche, ni de la piscine. Je ne sais pas comment vous jugez cette façon de négocier un contrat entre différents partenaires, mais nous ne pouvons pas dire que la négociation ait été faite en allant vraiment jusqu'au bout de ce qui était possible.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Nous devons voter ce soir, ou non, l'adoption des transferts de charges de la ville de Concarneau après chiffrage de la CLECT. C'est la dernière étape après le passage de la 4C à CCA. Aussi, et afin d'éclairer la réflexion des membres n'appartenant pas à la communauté d'agglomération assis autour de cette table, il me faut une fois de plus expliquer mon opposition avec un bref historique.

En juin 2010, nous a été proposée comme compétence optionnelle, la culture avec entre autre, le projet de réhabilitation du Musée de Pont-Aven. J'ai alors signalé l'existence d'un second Musée de France sur le territoire et donc demandé d'intégrer également à la réflexion le Musée de la pêche de Concarneau. Mais, je dis bien mais, j'ai également avisé les conseillers sur le risque financier, en période de crise, d'entériner cette option, craignant que ces transferts n'impactent durablement les comptes de chaque commune et les impôts des ressortissants.

Le 16 décembre 2010 au conseil communautaire, j'ai réitéré ma demande de ne pas dissocier les 2 Musées, si et seulement si, la compétence culture devait être définitivement retenue comme compétence optionnelle ; mais j'ai également clairement exprimé que je désapprouvai l'adoption du projet immédiatement, vu le contexte économique.

En juin 2011, je me suis inquiétée d'avoir à voter sur des chiffres devant être présentés un mois plus tard, en juillet 2011, sans connaître la réalité des bilans de décembre 2011, six mois plus tard, ni bien sûr ceux qui seraient arrêtés en 2012 par la CLECT. À cette époque, M Bellec que j'avais rencontré pour analyser les chiffres m'avait laissé entendre que la somme de 86 769 € initialement évoquée pour le transfert du Musée de la pêche pourrait légitimement être revue à la baisse compte-tenu de la possible diminution des masses salariales dans le cadre d'une mutualisation des personnels. Je vous rappelle que nous partions d'un chiffre de subvention de 35 000 € qui nous paraissait devoir être le chiffre du transfert.

Le 25 novembre 2011, lors de la présentation d'étape du projet architectural du Musée de Pont-Aven au conseil communautaire, j'avais réitéré mon opposition à la prise en charge des Musées, compte-tenu de la crise européenne et craignant que cela ne conduise à une augmentation fiscale même si je convenais d'un intérêt touristique et culturel du projet pour CCA.

Le 23 février 2012, de nouveau en conseil communautaire, j'ai évoqué que des chiffrages plus précis autres que les prévisionnels communiqués en juillet 2011 n'aient pas été réalisés et qu'il faille attendre un budget supplémentaire et la CLECT pour disposer de chiffres réels. Il s'agissait pour les élus de décider, avant d'avoir les éléments pour le faire et j'avais refusé d'adhérer à cette méthode.

J'estimais que nous signions un chèque en blanc.

Le 29 mars 2012, j'avais renouvelé mes craintes sur les chiffres présentés pour les 2 Musées (surtout Pont-Aven), considérant que les recettes à venir étaient surestimées et les dépenses sous estimées au vu des résultats comptables d'autres Musées donnés en exemple. Le Président SACRÉ a alors annoncé un chiffrage définitif pour le budget supplémentaire de mai 2012.

Or, le 31 mai 2012, le transfert des 2 Musées entrainait dans le giron de CCA le lendemain, sans que les chiffres de la CLECT ne soient encore arrêtés.

Au vu de cette longue litanie, personne ne pourra contester que la discussion que nous avons ce soir pour le montant du transfert de charges, en particulier concernant le Musée de la pêche, je la réclamai avec insistance, en radotant presque pour qu'elle ait lieu avant toute décision. Il me paraît un peu surréaliste d'en discuter maintenant alors que le passage des 2 Musées au sein de CCA est réalisé depuis plus de 3 mois. La maîtrise des coûts est effectivement pour moi devenue une marotte, une idée fixe, la marotte étant aussi l'attribut de la folie ! Mais ce projet pharaonique pour une communauté de 50 000 habitants n'est pas loin de la folie des grandeurs. N'est-ce pas le rôle de l'élue que de le dénoncer pour le limiter ?

Mais revenons sur les chiffres annoncés par la 4C pour le Musée de la pêche :

- juin 2011, 86 769 €, basé sur le budget de fonctionnement sans investissement,
- avril 2012, 95 883 € correspondant à la subvention, moins le chiffre de la boutique plus un investissement,
- mai 2012, 111 279 € ou 122 504 € correspondant aux chiffres précédents auxquels sont ajoutés des intérêts d'emprunt.

En définitive, pourquoi avoir arrêté le dernier chiffre de 122 504 plutôt que celui de 111 279 €, nous n'avons pas la réponse car rien n'est basé sur des devis récents, discutés et approuvés. Par contre, pour le Musée de Pont-Aven, les chiffres ont également fluctué 3 fois mais d'une manière beaucoup plus favorable pour la commune.

En 2010, dans le projet initial d'un coût de travaux évalué à 6 M€ HT était prévu un mécénat à hauteur de 2 M€.

Dans un second document sur le chiffrage de la politique culturelle le solde de l'endettement communal pour Pont-Aven était à hauteur de 5,2 M€.

Enfin, dans le document final de la CLECT du 30 mars 2012, ce chiffre d'autofinancement était ramené à 3,06 M€ avec un mécénat ramené à hauteur de 900 000 €. L'on parle maintenant de 300 000 € de partenariat privé. Soit une minoration pour la commune de 2,1 M€ et même de 3 M€ avec la somme retenue pour le mécénat, (car à ce jour aucun mécène ne participe au financement), pire, le montant des subventions inscrites ne sont pas assurées et le montant de la restructuration est désormais de 10 M€.

Il n'est pas prévu pour autant d'alourdir le transfert de charges par la CLECT pour la commune de Pont-Aven.

Ne cherchez pas non plus à comparer les tableaux financiers des 2 Musées. Je n'ai jamais pu obtenir des présentations comptables identiques, ce qui aurait été pour le moins, plus simple et plus légitime.

Deux poids, deux mesures ! Je ne plaisante pas car tout cela ne paraît, ni sérieux, ni transparent, mais discriminatoire.

La CRC pourra-t-elle l'entériner ?

Le mode de calcul pour le transfert de charges calculé par la CLECT devrait répondre à une méthodologie précise, encadrée par la loi, et s'appuyer sur des textes incontournables pour que les chiffres soient incontestables.

Pour Concarneau vous remarquerez comme moi que le différentiel de 35 735 € d'augmentation par rapport au premier chiffrage, ce qui représente une augmentation de 41 % et 87 504 € si l'on se réfère au montant de la subvention qui aurait dû être la base du transfert, soit alors, 250 % d'augmentation. Excusez du peu ! Voilà, le montant de notre chèque en blanc.

Mais n'oublions pas que cette somme de transfert annuelle est définitive dans le temps.

À M Calvarin qui demandait pourquoi on n'appliquait pas la même règle qu'à Morlaix, M le Président SACRÉ a répondu que chacun pouvait choisir ses critères dans les transferts de charges, ce qui me paraît discrétionnaire car je n'ai vraiment pas conscience que Concarneau ait pu participer à cette réflexion sur le choix des critères et le résultat imposé par les autres communes non impactées directement par la décision, me paraît inique, j'insiste contraire à l'équité ; voilà pourquoi je voterai ce soir contre les chiffres proposés par ce transfert de charges.

Beaucoup vont espérer qu'après ces remous, tout rentrera dans l'ordre et sera rapidement oublié.

Les concarnois, eux, ne pourront pas oublier car ils paieront définitivement ces sommes supplémentaires au même titre que cela fait déjà 10 ans que nous payons pour la piscine de Concarneau dont les travaux ne font que commencer.

Et pour répondre à l'intervention de Mme Ziegler au dernier conseil, dire que cela n'aura pas d'impact sur les impôts concarnois est mathématiquement inexact. Car autrement d'où vient l'argent ? De transferts, de subventions ? Tout cela est payé par les rentrées fiscales ; de la croissance peut-être ? Quelle croissance ? Avant la croissance, par ailleurs désirée, c'est bien toujours l'impôt qui paie les échéances. Nous avons trop souvent tendance à l'occulter à CCA ; d'ailleurs nous pouvons déjà constater que notre possibilité de désendettement à CCA, passe de 1,3 années en 2011 à 3,6 dès 2012 pour être à 7,2 années en 2020. Apprêtons-nous à payer.

M le Maire :

Merci Mme Depoid, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

Nous avons eu 5 tableaux qui ont toujours évolué avec des avantages pour les petites communes, par contre, pour Concarneau, la règle n'est pas la même ainsi que pour Nevez, concernant le CISP. Par exemple, le RAM, pour Rosporden passe d'un transfert de charges de 7 615,14 € à un reversement à CCA pour Rosporden de 10 037 €, qui gagne dans le transfert 17 652,14 €. Elliant passe de 3 078 à 2 411, Saint-Yvi, de 4 536 à 960 €. Melgven passe 3 564 à 2 003 €. Tourc'h passe de 1 620 € à 786 €.

L'ASV, dans le document du mois d'avril 2011, page 5, il est précisé, cette prise de compétences n'engendre pas de transfert de charges entre les communes de la 4C. Mais au final Concarneau doit verser un transfert de 4 395 €. Par ces exemples, nous constatons qu'il n'y a pas d'égalité de traitement.

Pour le transfert des transports qui a déjà été précisé, Concarneau a demandé que la moyenne sur les 5 dernières années soit appliquée pour ce transfert, car cette moyenne, pour nous, représente la progression normale de la subvention versée à Busco.

Pour le Musée de la pêche, nous demandons que le transfert se fasse uniquement sur la subvention que représentent les charges de la ville au moment du transfert, c'est-à-dire, 35 000 €, car c'est une association qui gère ce Musée, elle est propriétaire des meubles, toiles et maquettes. Concarneau est juste propriétaire des murs et en rien responsable d'une mauvaise gestion. Les élus n'interviennent pas dans cette gestion. En échange d'un loyer gratuit des locaux, l'association avait

le devoir d'entretenir les lieux. Le transfert du Musée de Pont-Aven, qui est lui un Musée municipal, est basé sur du prévisionnel qui est très aléatoire. Ce transfert est illégal, car il met en danger les finances de CCA dans les années à venir et ce sont tous les contribuables de CCA qui en feront les frais. D'autre part, il est également incohérent que Concarneau ne fasse pas valoir ses remarques qui sont justifiées. C'est la ville principale qui n'a aucune majorité pour faire entendre ses revendications. C'est paradoxal. Suite à la CLECT du 29 mai 2012, il est décidé envers et contre tout, de grever les finances de Concarneau en toute illégalité puisque l'investissement du Musée n'a pas été voté en municipalité. Je réitère donc ma suggestion énoncée lors de cette dernière CLECT, que CCA reporte ce projet d'investissement à plus tard et commence sa nouvelle compétence en assurant la gestion du Musée telle qu'elle est actuellement, en lui apportant sa rigueur, et revoir ultérieurement avec l'accord de Concarneau, les modalités et choix de cette restauration. Nous adoptons ainsi le même procédé que Pont-Aven, la municipalité décide d'abord avec ses moyens et CCA valide ensuite avec les projets puisque c'est la ville qui paye de toute façon, l'investissement décidé par CCA. J'attendais que la 1^{ère} réunion CLECT soit justement celle où l'on détermine ensemble les règles à appliquer pour chaque transfert. Cette discussion n'a pas eu lieu, les chiffres nous ont été imposés et toutes nos demandes transferts ASV, Musée, sont restées lettre morte. La seule réduction que j'ai pu obtenir est une légère diminution du transfert du transport, qui est passé de 837 116 € à 824 116 € lors d'une commission restreinte puisque j'étais la seule représentante de Concarneau, avec le Président, le DGS et les comptables de CCA. C'est pourquoi, ce soir je voterai contre.

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier. Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

Je suis un peu triste, M le Maire ce soir pour les Concarnois. Et je suis triste pour Concarneau de voir effectivement cette opposition et le fait de prendre la ville-centre en otage pour des tenants de la solidarité juste. Je trouve que votre position est étrange. Pourquoi ne pas voir simplement les choses telles qu'elles sont ? Quand le dossier a été exposé par Xavier Calvarin, aussi bien en conseil municipal ici ou en conseil communautaire, est suffisamment clair. Ce n'est pas parce que cela a été mis en place par un ami politique, Jean-Claude Sacré, qu'il faut absolument être pour. Je pense que vous êtes victimes d'une surdité politique.

M Quénéhervé :

Ne rentre pas dans des....

brouhaha....

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Brouhaha....

M Le Coz :

Concernant les transports...

Brouhaha....

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Le Coz :

Je suis très à l'aise là-dessus. C'est vous qui devriez vous retourner....

Mme Le Meur Gaël :
Inaudible....

M Le Coz :
Vous devriez avoir des problèmes à vous regarder en face.

Brouhaha...

M le Maire :
S'il vous plaît.

M Le Coz :
La répartition des charges concernant le Musée de la Pêche n'est pas juste. Elle n'est pas juste, pour Concarneau. Soyez clairs, admettez les arguments qui sont donnés....

Mme Le Meur Gaël :
Inaudible

M Le Coz :
Et arrêtez de donner des arguments, nous avons pensé tout à l'heure la même chose avec Bruno Quillivic. Jean-Claude Sacré, sort de ce corps. Jean-Claude Sacré, sort de ce corps !!!

M Quénéhervé :
Tu es anti communautaire.

M Le Coz :
Non pas du tout, tout faux.

M Quénéhervé :
Tu es anti SCOT, anti....

M Le Coz :
Non, tout faux ! Je suis à la fois particulièrement attaché à la solidarité communautaire, je suis désolé, j'ai été...

Mme Le Meur Gaël :
Il va falloir nous le montrer un jour alors.

M le Maire :
Bien écoutez, excusez-moi mais je suis obligé de reprendre...

M Le Coz :
Pardon, M le Maire.

Micro coupé....

M Le Coz :
Je suis triste ce soir que des membres du conseil municipal qui se disent tenant de la solidarité juste, soient à ce point-là à côté de la plaque. C'est tout, je suis triste.

M le Maire :
Bien, merci M Le Coz. Oui, M Quillivic.

M Quillivic :

Juste une petite intervention pour rejoindre un peu ce que dit Philippe Le Coz. C'est assez désagréable qu'à chaque fois que l'on a une opposition de principe avec CCA, on nous dise anti-communautaire. Je suis désolé, Mme Le Meur, vous avez été élue d'abord et avant tout par les concarinois au conseil municipal de Concarneau pour défendre également les intérêts des habitants de Concarneau. J'estime que ce transfert de charges est totalement improductif pour CCA. Il est totalement improductif, parce que nous, ce que nous demandons, c'est un transfert de charges, non pas profitable, mais un transfert de charges équitable. Et comment, si on nous met des transferts de charges, de ce type aujourd'hui, comment nous pourrions évoluer vers des projets futurs, si on sait qu'à chaque fois que Concarneau va proposer de transférer une compétence qui peut être utile à l'ensemble de la communauté, on va se faire ponctionner de plus que cela ne nous coûte ?. Voilà !

M le Maire :

Merci M Quillivic. Si vous voulez, nous allons nous arrêter là ce soir sur ce sujet. Bien Mme Dieterlé, je crois que vous n'êtes pas intervenue.

Mme Dieterlé :

Si je suis intervenue, mais je voulais juste répondre à Mme Lemonnier. Je crois qu'elle a fait une erreur quand elle a dit que lorsqu'une association occupait une salle municipale, c'était à elle de faire l'entretien des murs. Ce n'est pas vrai. D'ailleurs, le Musée de la Pêche payait le chauffage et l'électricité, mais ce n'est pas une association municipale, ce n'est pas vrai. Je pense que limiter le transfert de charges à la subvention accordée, n'était pas juste. Maintenant, que vous ne soyez pas d'accord avec le montant et comme on l'a dit, vous vous débrouillez entre vous. Mais néanmoins, je ne peux pas vous laisser dire cela. Ce n'est pas à une association de s'occuper des murs, de refaire le ciment ou d'installer des ascenseurs, c'est faux.

M le Maire :

Oui, M Besombes.

M Besombes :

Ce que je voudrais dire, c'est que tout d'abord, ne pas être d'accord avec CCA, ne veut pas dire que nous sommes contre CCA. Moi-même, je suis en accord sur beaucoup de sujets concernant certaines prises de compétences et des actions que mène CCA. En revanche ici, je voudrai émettre un grand regret sur la méthode. Lorsque l'on fait un transfert de charges, nous sommes des communes amies. Nous travaillons ensemble sur des grands projets, des projets d'avenir, des investissements qui sont extrêmement lourds. Lorsque nous travaillons avec des communes amies, que ce soit Concarneau ou d'autres communes, il ne faut pas qu'une commune se sente lésée suite à un transfert de charges. C'est d'ailleurs pour cela que la CLECT existe. Sinon, il y aurait la loi qui dirait, vous faites un calcul, cela ça va là, ceci ici, et ça fait tant, à la virgule près. On pourrait fait ça. Il y a une commission qui s'appelle la CLECT, pourquoi y-a-t-il une commission ? Parce qu'à un moment donné, on doit arriver sur de la négociation, de façon à ce qu'une commune, une agglomération, ne se sente pas perdante d'une opération de transfert de charges. Ça c'est essentiel.

Là, aujourd'hui, je vais voter contre. Contre ce qui s'est passé au niveau de la CLECT, et c'est bien le sujet de la chose mais certainement pas contre CCA. On parle mutualisation aujourd'hui sur certains sujets. Samedi nous avons des sujets importants en matière de mutualisation. Si nous voulons que nous avancions sur la mutualisation, si nous voulons que nous avancions sur certains transferts qui pourraient être très bénéficiaires pour nos habitants, il faut que nous regardions cela avec une objectivité et un à priori positif. Alors que là, sur les prochains sujets qui vont arriver, peut-être que certains vont regarder cela avec la peur qu'il y ait un gagnant et un perdant. Pour cela, je voterai contre, mais pour que la CCA puisse étudier d'autres sujets de transferts ou de mutualisation, ce qui me paraît essentiel.

M le Maire :

Merci. Il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

J'aurai 2 remarques. La première est que j'aurai voulu vous entendre en réaction à tout ce qu'ont dit vos adjoints.

M le Maire :

Oui, bien sûr.

Mme Le Meur Gaël :

Et la deuxième, c'est quand je dis que toutes les communes ont voté pour ce rapport et que la commune de Concarneau est la dernière, même si ça ne passe pas ce soir, c'est validé. Votre combat arrive trop tard. C'était avant qu'il fallait obtenir les choses. Et enfin, le dernier point, pour répondre à Mme Dieterlé, sur les municipalités précédentes, le Musée de la Pêche s'est rarement retrouvé en déficit par le passé et quand il l'a été, la municipalité de Concarneau a toujours épongé ses dettes.

Brouhaha...

Mme Le Meur Gaël :

Bien oui, parce qu'il nous semble, et il ne faut pas oublier quelque chose, quand même, c'est que nous avons la chance, sur le territoire, d'avoir 2 Musées de France. Un à Concarneau qui est un Musée reconnu et unique, il a beaucoup d'intérêt et il est extrêmement visité et il pourrait l'être encore plus, s'il avait plus de surface et s'il était un peu plus développé. Nous, c'est ce que nous souhaitons. D'accord? Vous, vous ne le souhaitez peut-être pas mais nous c'est ce que nous souhaitons, c'est-à-dire que le Musée de la Pêche a beaucoup d'atouts, et il doit trouver sa place dans la réflexion qui est menée, notamment au niveau de l'avenir du port et de toute cette zone. C'est pour cela qu'il nous semble important de le soutenir. Une chose à ne pas oublier, c'est qu'effectivement Concarneau va payer 122 000 € au lieu des 90 000 € que vous étiez prêts à mettre.

M Besombes :

Les concarnois.

Brouhaha...

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non vous parliez au départ de 90 000 € sur lesquels vous sembliez être d'accord.

Brouhaha...

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne l'étiez déjà pas. Bref, ça ne peut pas se résumer juste à des subventions que vous avez divisé par 2. Mais toutes les autres communes à travers la CCA vont également payer pour le développement de ce Musée dans les années à venir. Donc il nous semble normal que Concarneau et les concarnois payent pour cela, c'était le cas également...

M le Maire :

Mme Le Meur, ça suffit. Si vous le voulez bien, nous allons nous arrêter-là. Je pense que l'essentiel a été dit par différentes personnes. C'est sûr que tout le monde pourrait intervenir sur ce dossier.

C'est un dossier sensible. C'est un dossier qui a retenu l'attention déjà depuis de nombreux mois. Et aujourd'hui, nous sommes amenés à voter ce transfert de charges. Il est évident, contrairement peut-être à ce que disait François Besombes, tout à l'heure, il y a la loi de 2004, mais il y a aussi les critères d'appréciation de la commission. Les représentants de Concarneau sont 5 sur 25 dans cette commission. Pèsent-ils sur cette commission dans la mesure où Concarneau représente 50 % des attributions de CCA ? Je ne voudrais pas faire un procès d'intention sur le fait que l'on reproche quelques fois à Concarneau d'être la ville riche, c'est souvent une expression qui me revient, et c'est bien dommage. Il n'est pas question aujourd'hui de remettre en question la communauté d'agglomération, nous l'avons votée. Mais aujourd'hui, il nous est demandé une appréciation sur le transfert des charges. Nous pouvons très bien ne pas être d'accord. Nous nous sommes soulevés à bien des réunions de la CLECT pour dire que nous ne sommes pas d'accord, mais Concarneau pèse 5/25, je ne vois pas en quoi cela peut changer la phase des choses. Le sujet le plus important sur ce transfert de charges est lié aux transports. Il est vrai, comme le disait M Calvarin, je ne vais pas revenir là-dessus. En ce qui concerne le Musée de la Pêche, c'est le point le plus délicat. Un chèque en blanc pour un investissement de 2 millions d'€ dont on ne connaît pas du tout la nature, le calendrier de la réalisation, le projet scientifique ne nous a pas été présenté. C'est quelque part complètement improductif et aujourd'hui, je pense que ce n'est pas normal de voter ad vitam aeternam une somme dont on ne connaît pas l'issue et la nature du projet. J'aurai souhaité que ce projet scientifique qui est estimé à 2 millions d'€, nous soit présenté d'une façon un peu plus précise. 2 millions d'€, ça correspond à quoi ? J'aurai bien voulu le savoir.

La différence de traitement avec Pont-Aven, c'est sûr. La différence aussi des sommes annoncées à 3 ou 4 reprises, ça a été dit tout à l'heure. À chaque fois que la commission se réunissait, à chaque fois la somme était différente, jamais d'ailleurs en diminution. Il y a eu le yo-yo au départ, et après 2 ou 3 fois ça a monté. Est-ce que l'on pourrait penser que c'est suite à des interventions de différentes communes ? On ne sait pas. Néanmoins, c'est vrai que là il y a eu des différences de traitement entre autres, entre Pont-Aven et Concarneau. Ce qui est quand même assez déplorable. Cette situation n'est pas véritablement arrêtée et je pense qu'aujourd'hui, en ce qui me concerne, et pour qu'il y ait une cohérence avec notre vote au conseil communautaire, je voterai contre. Cela, en considérant également que la règle c'est la règle de la majorité qualifiée, c'est-à-dire que 50 % des communes représentent les 2/3 de la population, ou l'inverse et que cela ne changera rien à la chose et à la décision finale. Néanmoins, il est important que vis-à-vis des concarnois, vis-à-vis aussi du fait que la ville-centre doit avoir un peu plus de considération, vis-à-vis de cette communauté d'agglomération, il est normal que nous ne soyons pas d'accord sur ce transfert de charges qui ne remet pas en question le principe de la territorialité.

Si vous le voulez bien, nous allons voter ce transfert de charges.

M Echivard :

Je ne vais pas être très long. Mme Le Meur a fait état du CISPD, nous avons peut-être fait des actions en 2011 sans qu'elles soient subventionnées. Quand j'ai participé au comité de pilotage, dans le cadre du CISPD, il faut savoir que les actions qui ont été retenues pour Trégunc et Névez, il me semble, ressemblaient aux nôtres. Ne dites pas après coup que nous ne faisons rien. Nos actions n'ont pas été prises en compte parce que nous n'avons pas été consultés.

Inaudible....

M Echivard :

D'accord. Ne dites pas que nous n'avons rien fait en 2011, nous avons fait les mêmes actions mais elles n'ont pas été prises en compte. D'autre part, je vous rassure, nous sommes au comité de pilotage et donc nous serons très actifs aux prochaines commissions.

M le Maire :

Très bien, merci M Echivard. Pour répondre à Mme Dieterlé, sachez que depuis 4 ans et demi je n'ai jamais eu l'occasion de rencontrer le directeur du Musée de la Pêche. J'aurai souhaité, compte-tenu des difficultés que le Musée rencontre, qu'il vienne me rencontrer, pour éventuellement évoquer ce problème, si problème il y avait. Je ne vais pas revenir sur les différents conseils d'administration,

parce que ce serait aller trop loin dans le débat. Néanmoins, si vous le voulez bien, nous allons passer au vote pour conclure avec ce sujet.

Quels sont ceux qui sont pour ce transfert de charges ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Très bien. Ainsi vient clore ce dossier difficile. Il y a une position qui est prise elle ne va certainement pas contre la communauté d'agglomération, mais c'est sur ce transfert de charges sur lequel nous ne sommes pas d'accord.

Le point n°3, il s'agit de l'urbanisme, et plus particulièrement le projet de tennis à Kerambreton, M Debuyser.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

3	Urbanisme - foncier : projet de tennis à Kerambreton - recours gracieux du Préfet - saisine de la commission nature, paysages et sites
---	--

M Debuysier :

Vous avez trouvé sur votre bureau le projet de délibération modifié, suite à l'intervention de nos avocats.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Debuysier. Est-ce qu'il y a des interventions ? M Le Coz.

M Le Coz :

Je vais simplement répéter ce que j'ai déjà dit en décembre 2011. Ce projet de pôle tennis est un projet intéressant. Intéressant pour une ville qui en aurait les moyens, et qui ne serait pas obligée, par ailleurs, de vendre son patrimoine. Vous découvrez l'article L-146-4-II du code de l'urbanisme. Ce terrain n'est pas devenu dans les espaces proches depuis décembre. En février 2012, vous avez consulté notre avocat, notre conseiller juridique qui n'a pas pu ne pas vous signaler qu'il fallait appliquer la loi littoral et qu'il fallait consulter la commission des sites. Cela veut dire qu'en juin 2012, vous avez délivré un permis d'aménager que vous saviez illégal. C'est quand même un peu embêtant. Je pense que l'on aurait donné l'article L-146-4-II à lire au conseil des enfants, ils auraient su nous dire ce qu'il fallait faire. Il fallait consulter le Préfet et il fallait consulter la commission départementale nature, paysages et sites. On revient, on a quand même perdu un an. J'espère que nous n'avons perdu qu'un an parce que si tout l'investissement qui est fait depuis est perdu, ça va....

M le Maire :

Merci M Le Coz.

M Le Coz :

Non, non, M le Maire, je n'ai pas fini. Du coup, vous m'avez coupé le fil.

M le Maire :

Et bien c'est très bien.

M Le Coz :

Non, non. Je vais justifier mon abstention. Et oui, c'est embêtant mais c'est comme ça. Vous avez perdu un an.

Étant donné qu'il s'agit de consulter la commission départementale nature paysages et sites, j'aurai souhaité avec le dossier, voir l'insertion paysagère du projet. Or, nous n'avons pas ce document, je m'abstiendrai donc sur ce vote.

M le Maire :

Très bien. M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Nous vivons, comme chacun le sait, une époque formidable avec des gens extraordinaires. Ce recours en est une des illustrations entre autre sur Concarneau. En effet, que ce soit dans le domaine public ou bien dans le domaine privé, bon courage à celui ou ceux qui ont l'ambition, l'envie ou l'inconscience de se lancer dans un projet quel qu'il soit. Ils doivent se préparer, s'armer. Ils doivent se préparer souvent au pire, car il se trouvera souvent quelqu'un, une association, des riverains, ou autres, qui auront la bonne idée de dénoncer, contester le projet au

nom d'intérêts ou de raisons plus ou moins clairs. Bref, nous sommes entrés de plain pieds depuis quelques temps déjà, dans le monde de la procédure à tout va. Ce constat, il faudra en tirer les leçons. Et on devra nous inciter tous, dans la mesure et à l'aulne de nos responsabilités à être d'autant plus vigilants lors de la présentation d'un dossier quel qu'il soit, afin d'éviter le désagrément que nous rencontrons à présent. Nous déplorons bien évidemment cet état de fait, et nous avons une pensée solidaire pour tous les pratiquants, les sympathisants du tennis club concarnois pénalisés dans la pratique de leur sport, pour les dirigeants de ce club qui ont eu le mérite de travailler et de présenter ce projet intéressant, amenés à développer et à valoriser la pratique tennistique sur la ville. J'aurai une question à vous poser. Est-ce que nous avons une idée du délai du retard occasionné par ce recours ? Merci.

M le Maire :

Merci M Carduner. M Colimard.

M Colimard :

Non, ma collègue me dit, tu ne vas pas pleurer !

M Debuyser, vous avez dit l'avis favorable de la commission urbanisme, sauf que, n'ayant pas été convaincu de l'intérêt de ce projet lorsqu'il nous a été présenté, nous nous sommes abstenus. Nous renouvellerons cette abstention sur cette délibération.

M le Maire :

Très bien. Avant de passer la parole à M Debuyser, c'est sûr que je rejoins tout à fait ce que vient de dire Marc Carduner. Mais c'est beaucoup plus facile de critiquer que de construire quelque chose. Nous le voyons, pas systématiquement mais presque, dès qu'il y a un projet qui se met en route, je ne sais pas si c'est spécifique à Concarneau ou si c'est partout pareil, il y a une opposition et un certain nombre de personnes qui prennent toutes les dispositions qui sont possibles pour entraver la réalisation de ce projet. C'est bien dommage. Nous parlions tout à l'heure des difficultés en matière d'urbanisme, et d'éléments technico-réglementaires qui rentrent en ligne de compte et qui sont hyper difficiles. Et très certainement, les élus que nous sommes, ne perçoivent pas toujours ces choses. Et effectivement, nous pouvons être amenés à revoir et à corriger un projet parce que nous n'avons peut-être pas pris toutes les dispositions qui s'imposaient. Il y a beaucoup de difficultés il est vrai pour mener un projet aujourd'hui. M Debuyser.

M Debuyser :

Je voudrais quand même répondre sur le mot qui m'a choqué, c'est illégal. Quand le PLU a été fait, la commission des sites s'est prononcée sur un certain nombre de terrains qui devaient recevoir un projet. La commission des sites, dans le PLU, ne s'est pas prononcée sur le terrain de Kerambreton, bien qu'elle ait approuvé son classement en « sports ». C'est-à-dire qu'à moyen ou long terme, personne n'a vu d'inconvénient à ce que l'on construise là-dessus sans que la commission des sites ne le marque dans le PLU. Effectivement, à ce niveau-là, par un manque de précision dans le PLU, nous avons estimé que ce projet, compte tenu de la classification au PLU, ne posait pas de problème pour qu'il soit accepté. D'ailleurs, s'il n'y avait pas eu une plainte par derrière, le projet aurait certainement été accepté. Nous reconnaissons l'erreur que nous avons faite, nous aurions dû prolonger réglementairement, comme le disait Marc Carduner. Maintenant, nous ferons encore plus attention. Nous prendrons plus de temps encore, et nous ferons des projets plus complets.

M le Maire :

Merci M Debuyser. Pour les délais est-ce que nous avons une idée ?

M Debuyser :

Deux mois.

M le Maire :

La commission doit normalement se réunir le 30 octobre. Ensuite, il y a un délai de 15 jours 3

semaines pour avoir le résultat. Donc nous ne sommes pas un an de retard. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, une précision que je voudrais apporter ici. Le Préfet du Finistère vous fait savoir qu'il a formé un recours gracieux à l'encontre du permis d'aménager. S'il fait ce recours gracieux, c'est parce que lui-même a été saisi par quelques individus qui sont spécialistes de la chose. Lorsque vous êtes intervenu dans la presse, votre intervention était si peu claire que l'on a pu croire que c'était l'opposition, c'est-à-dire le groupe PS, c'est ce que certains ont cru comprendre à Concarneau. Je voulais dire que quand on a un recours à faire, on le dit clairement, nous ne sommes absolument pas derrière ce projet-là.

M le Maire :

Merci pour cette précision. Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Mme Le Meur Gaël :

L'abstention n'est pas sur le projet mais c'est sur le lieu qui a été choisi. Nous nous sommes abstenus la dernière fois et nous continuons dans notre cohérence, dans notre logique.

M le Maire :

Oui, tout à fait.

Bien, le point 4, si vous voulez, toujours concernant l'urbanisme et le projet de tennis à Kerambreton, avec une cession de terrain au SIVOM, M Debuyser.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

4	Urbanisme - foncier : projet de tennis à Kerambreton - cession terrain SIVOM
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ? M Colimard.

M Colimard :
Je ne sais pas, je n'y comprends plus rien. Je sais bien que je suis limite quant à toutes ces questions administratives et technico-administratives, mais je ne sais pas si c'est du procédurier, mais là on nous demande de nous prononcer sur une validation de disposition d'acquisition pour une opération qui n'est pas validée par la préfecture. C'est ce dont on vient de s'entretenir. On va demander à la commission dépendant de la préfecture de valider le projet. C'est bien cela ? Et là on nous dit, il y a une disposition pour une opération qui accompagne, mais seulement pour une chose qui n'est pas validée. Là, je ne comprends plus rien. J'avoue que j'ai du mal à m'y retrouver. À moins que ce soit une stratégie qui s'inspire du principe 2 pas en avant, 1 pas en arrière, c'est pas grave, on avance toujours.

M le Maire :
Nous allons demander à M Lahuec de nous faire un commentaire en tant que Président du SIVOM.

M Lahuec :
Je voudrais développer un peu la délibération qui a été présentée par Jean-Michel. Il est vrai que le SIVOM n'a pas l'utilité de garder ce type de propriété, la parcelle CM 140. Du reste, j'ai rapidement autorisé le droit de passage en attendant les termes d'une cession à la ville. Je rappelle que le comité syndical du 21 juin dernier, pour ceux qui en font partie, a donné mandat au Président pour concrétiser cette cession. Il est vrai que la dernière municipalité a voté pour cette cession dans les termes présentés ce soir et dont je suis à l'origine avec mon conseil. Sur le point de la condition particulière à l'acte de cession, j'avais argumenté que le comité syndical du 14 mars dernier a voté à l'unanimité de garder une réserve foncière suffisante pour les projets d'extension de la station d'épuration (STEP) intercommunale. Cette décision est exécutoire, il faut le savoir. Il est donc plus judicieux, si je dis cela, c'est que je me suis exprimé à différents moments, de mettre cette réserve foncière rapidement en classement PLU, idem à la STEP, c'est-à-dire, Uistep. Quelle que soit la future structure gestionnaire de la STEP, son développement sera pérennisé. Je vous remercie.

M le Maire :
Merci M Lahuec. M Debuyser.

M Debuyser :
Pour conclure, je vais reprendre. C'est vrai que comme le dit M Colimard, il y a anguille sous roche, ou mammoth sous gravillons. En fait, il y a l'entrée du tennis qui est au nord, mais il y a toute la route qui va de l'entrée jusqu'à la grille qui était actuellement entretenue par la ville, et qui appartenait au SIVOM. Le but était d'acquérir l'ensemble et nous parlons de foncier. Vous parler d'un projet d'urbanisme, là nous parlons du foncier. Un terrain ville nécessite une entrée appartenant à la ville.

M le Maire :
M Le Coz pour 30 secondes.

M Le Coz :
Oui, je fais juste une remarque concernant le classement qui est indiqué Uistep. Là encore, c'est peut-être un peu tatillon de ma part, mais nous sommes dans les espaces proches et nous ne

pourrons pas passer d'un classement naturel NLC, naturel de loisir à vocation d'accueil des camping-cars, directement en U. Ce n'est pas possible. Il faudrait passer par un classement Au, à urbaniser. Le classement U est adapté pour les secteurs qui sont déjà urbanisés. Si vous voulez passer de N et faire quelque chose sur ce terrain, il faudra le classer Au, Auistep mais pas directement U. C'est tout.

M le Maire :

Bien, nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Nous laisserons les gens concernés apprécier.

Bien, le point n° 5, dénomination de voie, Mme Depoid.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

5	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
---	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien Mme Depoid. Qui veut intervenir ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
Oui, s'agissant de l'appellation proposée, Hervé Nader, Maire de 1941 à 1942, j'ai une première réaction. Comment peut-on nous demander de faire comme si tout serait égal, seul compterait le titre ? Je m'explique. Comment peut-on nous demander d'honorer une fonction détenue en l'occurrence, non du suffrage universel, mais d'une autorité qui n'était plus la République ? Car faut-il le rappeler, sous Pétain, sous l'occupation nazie, la République a été bannie. L'autorité, c'est l'État de l'époque, c'est l'époque du régime de Vichy. Ce régime que De Gaulle lui-même déclare nul et non avenue. Les valeurs de la République, Liberté, Égalité, Fraternité rejetées, ce n'est pas rien. Alors, pour moi, ce serait banaliser cette page désastreuse de notre histoire que de faire ce choix d'honorer la fonction en question. Tout n'est pas égal à tout. La mémoire des valeurs, ça compte !

Deuxième réaction, il faut, à partir de cela, 2 votes distincts.

Mme Depoid :
Il n'y avait pas d'autres questions ?
J'entends quelques réticences, aussi, vais-je vous apporter quelques autres éléments pour vous permettre délibérer sereinement.

Hervé Nader s'est engagé volontaire en 1917 à l'âge de 18 ans.
- à 25 ans, il devient co propriétaire de l'hôtel de Cornouaille à Concarneau,
- à 29 ans, il est Vice Président de la Chambre de Commerce,
- à 35 ans, il est élu de 1936 à 1942, sous l'étiquette des républicains indépendants.

A l'Assemblée, il plaide la cause de l'industrie de la pêche, du tourisme, et des agriculteurs.

- le 9 janvier 1940, il est élu secrétaire de la Chambre des Députés,
- le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, comme l'immense majorité des élus, en fait il y a eu 87 % qui l'ont voté.
- en octobre 1940, il est désigné comme membre de la délégation spéciale, faisant office de conseil municipal après l'armistice, suite à la révocation du Maire Pierre Guéguin.

Des médisances, jamais corroborées, circulent, mais l'époque s'y prête.
- le 18 mai 1941, il est nommé Maire, par arrêté préfectoral, où les 18 conseillers représentent à peu près toutes les formes de l'activité locale et pour la 1^{ère} fois une femme.
- à cette époque, son hôtel est réquisitionné et transformé en hôpital militaire de la Wehrmacht, mais Hervé Nader avait rejoint très rapidement les rangs de la résistance en mettant en place le "réseau Johnny" et réalise la 1^{ère} liaison radio avec Londres.

Son réseau est démantelé, non plus à la suite de rumeurs, mais bien d'une trahison. Il est arrêté le 17 février 1942 par la Gestapo et sera interné dans différents endroits pour terminer déporté à Monthaussen, libéré le 22 avril 1945, il revient très affaibli de 3 années de détention.

Il met aussitôt son hôtel à disposition du département pour servir de Maison de repos aux anciens déportés.

Relevé de son inéligibilité par le jury d'honneur présidé par René Cassin, il est réhabilité. Voudrions-nous refaire son procès ce soir ?

Bientôt son hôtel ré-accueille la clientèle internationale son activité se diversifie. Il crée à Quimper les chais de Corniguel, puis se lance dans l'armement des navires.

À l'automne 1958, l'ancien résistant, pas uniquement Maire, décide de reprendre du service pour soutenir le Général de Gaulle, et il réélu Député de Quimper sous l'étiquette UNR.

Il prend souvent la défense de la Marine, regrettant que les crédits en faveur de la pêche soient maigres, sujet qui lui tient à cœur en tant qu'ancien directeur de l'École de Pêche de Concarneau.

Hervé Nader, officier de la légion d'honneur, Croix de guerre, médaillé de la résistance et de la France libre, n'a sûrement pas démerité en tant que Maire de Concarneau, plusieurs fois Député, résistant donc, acteur économique de la région.

Ne mérite t-il pas un petit bout de rue ?

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'ai entendu en commission culture ce qui vient d'être dit. Je ne suis pas concarnoise, je ne connaissais pas tellement bien l'histoire de Concarneau. Effectivement ce que vient de présenter Mme Depoid est convaincant. Néanmoins, pour en avoir discuté avec mon collègue, et qui m'a appris un fait que j'ignorais, je ne suis pas forcément très bonne en histoire, c'est qu'effectivement, les Maires n'étaient pas élus, ils étaient nommés par les Préfets. Nous, ce qui nous dérange, c'est la mention Maire de Concarneau. La fonction de Maire n'était pas à l'époque une fonction démocratique, une fonction électorale. Si vous aviez mis seulement M Hervé Nader, ou M Hervé Nader, Résistant, je n'en sais rien, mais ce qui dérange, c'est la fonction de Maire, de 1941 à 1942, qui n'est pas une fonction démocratique. Elle est hors institution et l'on pourrait même dire qu'elle est quasiment hors de la légalité républicaine. C'est cela qui nous dérange. C'est vrai que je ne connaissais pas ces faits, c'est pour cela que j'avais dû voter pour à la commission culture. Mais il n'est jamais trop tard pour apprendre des choses. C'est ce qui explique ce vote et le désir de faire retirer cette mention-là.

M le Maire :

Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

Compte tenu du discours sur M Nader, je trouve que ce n'est pas une impasse qu'il devrait avoir, mais c'est un boulevard.

M le Maire :

Pour conclure, ce que je propose, c'est tout d'abord, que nous fassions 2 votes et deuxièmement, au lieu de mettre Maire de Concarneau, que nous mettions Résistant. D'accord ?

M Besombes :

On peut ne faire qu'un vote.

M le Maire :

Nous allons quand même faire 2 votes. Quels sont ceux qui sont d'accord pour faire 2 votes ? D'accord, alors nous faisons 2 votes.

Nous allons donc tout d'abord voter pour l'impasse Pierre Le Reste, membre du Commando Kieffer.

Mme Ziegler :

J'ai entendu en commission culture, M Nydell nous a dit qu'il était le seul concarnois à être membre du Commando. Ce qui est faux, il y en a d'autres, par exemple Joseph Madec, qui certes n'a pas débarqué en Normandie, mais en Hollande, où en terme de pertes humaines, ça a été pire, si je dois dire.

M le Maire :

Il y aura d'autres rues à Concarneau.

Donc, tout d'abord, l'impasse Pierre Le Reste, membre du Commando Kieffer.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien, ensuite, l'impasse Hervé Nader, Résistant.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Il y a toujours moyen de s'entendre, vous voyez.

Bien, l'inventaire des œuvres de la collection municipale, Mme Depoid.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

6	Archives- Patrimoine : Inventaire des œuvres de la collection municipale
---	--

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Depoid. C'est un énorme travail qui a été fait, nous pouvons le remarquer. C'est un travail colossal qui n'avait jamais été fait. Et maintenant, véritablement, nous avons le répertoire complet de la collection. Cela est mis également sur informatique. Il y a des remarques ? M Colin.

M Colin :

Je voudrais savoir, si lors de cet inventaire, il a été fait un état de l'état de ces tableaux ? Est-ce qu'il y a besoin de les restaurer ? Est-ce qu'il y a un temps de rénovation mis en place pour les rénover ?

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

Je voudrais que nous nous félicitions justement de ce travail qui a été accompli. C'est très bien. Mais je voudrais savoir si en même temps on ne pourrait pas le mettre sur le site internet de la ville de Concarneau, ce qui permettrait à tout le monde, de sa maison, de consulter ces œuvres tranquillement dans son foyer.

Il y a certainement des procédés maintenant qui existent. N'est-ce pas M Debuysier ! Ce serait intéressant que chaque concarnois, dans sa maison, puisse de temps en temps se régaler de ces belles œuvres.

M le Maire :

Mme Depoid a sûrement la réponse.

Mme Depoid :

Tu voulais prendre la parole ?

M Echivard :

Oui, on peut se satisfaire de ce travail, mais la mairie de Beuzec a été dépouillée de ces superbes tableaux. Certes, ils ne vont pas revenir, parce qu'il s'agissait de grands peintres et de belles œuvres. Mais il y a une réflexion qui est quand même menée. La salle des mariages est une belle salle, nous y faisons beaucoup de mariages, mais ça manque au niveau de la salle des mariages. Lors de la dernière commission culture, nous en avons parlé et une réflexion va se faire.

Brouhaha....

Mme Dieterlé :

Nous avons bien noté que M Echivard était triste de ne plus avoir de beaux tableaux dans sa salle des mariages, néanmoins, il faut quand même savoir, pour avoir visité les collections municipales et avoir suivi le travail de Johanne Perrot, qu'il y a beaucoup de tableaux qui ne sont pas en très bon état. Il y a une nécessité de réfection, il y a des encadrements qui sont véreux. Il y a des tableaux qui n'ont plus la possibilité d'être exposés à la lumière.

C'est vrai que c'est un peu dommage. Nous avons envie d'avoir les tableaux devant soi. Mais à partir du moment où l'on veut valoriser cette collection et où elle est amenée, puisque ça a déjà été le cas, à être prêtée à d'autres collectivités, pour garder sa valeur, elle doit subir une certaine discrétion au moins dans l'exposition. Effectivement, ce serait intéressant que les gens puissent y accéder, au moins de façon virtuelle, je ne suis pas sûre, je crois que c'est un logiciel assez

particulier. L'inventaire est fait avec des logiciels qui sont assez chers et je ne sais pas si on peut mettre ça directement avec la qualité requise, mais peut-être que c'est possible. En tout cas, pour l'instant, c'est vrai qu'il va y avoir des travaux de réfection. Je ne sais pas d'ailleurs comment ils vont être financés. Vous nous expliquerez cela au prochain budget de la commission culture. C'est drôle Mme Depoid que ce soit vous qui présentiez cela, je trouvais que vous étiez de très mauvaise humeur à la commission culture la dernière fois. Vous êtes partie un peu précipitamment.

M le Maire :

Est-ce que d'autres personnes veulent intervenir ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste une question dans la même lignée. Est-ce qu'il y a un budget prévu pour la restauration ? Vous avez dit que cet inventaire n'avait jamais été fait. Si, il a été fait ! Et c'est marqué qu'il remplace de façon exhaustive ce qui a été fait en 2006 et 2007. Il ne faut pas à chaque fois essayer de faire croire que vous inventez les choses.

M le Maire :

Bien, le tableau qui était dernière nous est à Quimper au Musée Départemental Breton.

M Besombes :

Celui de 2012 n'a jamais été fait avant.

Mme Le Meur Gaël :

Vous avez des progrès à faire en terme de clownerie, M Besombes.

M le Maire :

Je vais laisser la parole à Mme Depoid.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne m'avez pas répondu sur l'histoire du budget pour l'année prochaine.

M le Maire :

Ecoutez, pour l'instant ce soir il s'agit d'une délibération pour le répertoire de la collection municipale et c'est tout. Après, nous en reparlerons certainement à un autre moment. Mme Depoid si vous voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

Ce que je veux dire M Fidelin, c'est que...

M le Maire :

Mme Depoid si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

Quand on fait ce genre de chose, c'est qu'il y a un objectif.

Mme Depoid :

La réponse pour l'état des tableaux, effectivement, dans le recollement, il est toujours marqué l'état du tableau. À savoir s'il a besoin ou non de restauration. Ça effectivement, dans l'inventaire, nous avons l'état des tableaux. Pour le budget il y aura besoin régulièrement tous les ans d'un petit, moyen ou gros budget de restauration. Cela fera partie des discussions qui auront lieu au moment des discussions sur le budget.

Pour le site internet, ce serait bien sûr intéressant, mais ce sont des tableaux et cela veut dire toutes sortes de tableaux. Il y a des aquarelles, des fusains, des huiles etc... C'est pour avoir des reproductions de qualité. Si c'est pour balancer sur la toile des choses qui ne sont d'aucune qualité,

ce n'est même pas la peine de le présenter. Mais pour pouvoir le faire avec une excellente qualité, c'est vrai que ce n'est pas n'importe quel petit appareil photo qui peut faire le travail.

M Carduner :

Régulièrement sur les catalogues.... inaudible....

Mme Depoid :

Justement, les photos qui sont faites sur les catalogues, sont faites avec des appareils photos spécifiques. Et ces prises de photos sont en général assez chères. Ceci dit, effectivement c'est intéressant, il faudra étudier le budget.

M le Maire :

M Debuyser, spécialiste en NTIC a peut-être une idée sur ce logiciel spécifique. Il l'a. Il l'a.

Mme Le Meur Gaël :

.... c'est que tout le monde se marre.

M Besombes :

Spécialiste en tout.

M Debuyser :

Ils se marrent parce qu'ils n'y connaissent rien comme vous. Ce que je veux dire c'est qu'actuellement on vend des appareils photo, on peut en acheter des très chers. Mais il existe actuellement des appareils photo numériques qui font 10 millions de pixels. Et je ne pense pas qu'il y ait besoin de beaucoup plus pour mettre des photos sur internet. 10 millions de pixels rendus sur un écran d'ordinateur, vous allez avoir une finesse d'image inimaginable. Et il n'y a aucun problème là-dessus. Et il n'y certainement pas besoin de logiciel particulier, hors de prix.

M le Maire :

Bien, c'est une bonne idée qui a été évoquée par M Carduner. Et elle mérite certainement d'être posée. Merci M Carduner.

Si vous voulez bien, nous allons passer au vote parce que nous n'avons pas voté.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Mme Le Meur Gaël :

Par contre, excusez-moi vous pourrez nous transmettre pour information les histoires de valeur d'assurance ? Parce que réajusté, cela ne veut rien dire. On ne sait pas les conséquences entre ce qui était et.... C'est juste d'avoir des infos parce que ce n'est pas en annexe.

M le Maire :

L'info c'est que c'est une valeur de 500 000 euros.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne sais pas, c'est pas marqué.

M le Maire :

Le but, c'est de présenter à la compagnie d'assurance, le chiffre pour la garantie.

Mme Depoid :

C'est consultable aux archives. Pour information, les estimations ont été faites de manière bénévole par un professionnel. Je peux même dire son nom parce que c'était gentil de sa part de le faire de manière bénévole. Il s'agissait de Mme Gloux. Ce sont des estimations qui bien entendu vont être revues en fonction de la valeur des œuvres. Ce n'est pas linéaire. Ce n'est pas une augmentation en fonction du coût de la vie. Les estimations se font en fonction des ventes. Ce sera revu au fur et à mesure, mais là, nommément pour chacune des œuvres, si vous voulez le voir, c'est aux archives.

M le Maire :

Très bien, le point 7. il s'agit des services techniques et du patrimoine, concernant la ville-close, M Calvarin.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

7	Services techniques - Patrimoine : Fortifications - Lancement d'une maîtrise d'œuvre en vue de la poursuite des travaux de restauration
---	---

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M Calvarin indique à la fin de la lecture du rapport.

Au dos vous trouverez un programme de restauration, un plan de financement. Je tiens quand même à préciser qu'il y a un caractère prévisionnel. Lors de la pré-étude par la maîtrise d'œuvre, il feront un point précis des travaux d'urgence, des travaux que l'on peut étaler dans le temps, et des travaux peut-être qui ne sont pas forcément à lancer tout de suite. C'est un prévisionnel qui a été élaboré dans un premier temps.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point. Sur le plan de financement prévisionnel le conseil régional n'apparaît pas. C'est peut-être une erreur ? Il n'y a que le Conseil général qui apparaît 2 fois.

M Calvarin :

C'est pour cela que je vous ait bien dis que c'est un plan de financement prévisionnel, parce que même la somme va certainement évoluer.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

Non, la Drac ce n'est pas le Conseil régional, Mme Donniou.

M Calvarin :

Avec les renseignements que nous avons eus de la Drac, c'est une estimation également du Conseil général. Il n'y a pas non plus de somme arrêtée. Pour la ville de Concarneau, cela dépendra des tranches conditionnelles qui seront annoncées. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le but de l'étude qui est aujourd'hui à lancer, c'est d'abord pour lancer la maîtrise d'œuvre parce qu'il y a urgence. Je ne sais pas si vous avez circulé ces derniers temps sur la ville-close, vous avez certainement vu que nous avons démonté une partie du Ravelin sur la partie gauche. Parce qu'une partie du Ravelin risquait de tomber sur les piétons qui circulaient juste avant le pont. Nous avons des indicateurs de fissures qui sont plantés sur le mur. À marée basse nous les voyons très bien. Ils font apparaître des mouvements des pierres à cet endroit-là qui laisse présager des cavités formées derrière les pierres, avec un risque d'éboulement de cette partie. C'est pour cela que l'urgence c'est le Ravelin, mais surtout de lancer la maîtrise d'œuvre pour bien cibler ce qui est à faire.

Mme Le Meur Gaël :

J'entends bien tout cela, je vais juste essayer de finir mon propos. Si vous allez faire une demande de subvention au Conseil régional comme cela est indiqué, il faut un plan de financement où le Conseil régional apparaît et où vous allez demander une certaine somme, donc le plan de financement-là n'est pas adapté.

Deuxièmement, on ne peut qu'être satisfaits que vous décidiez de restaurer le patrimoine parce que jusqu'à présent c'était plutôt la braderie et la vente.

M Calvarin :

Et les pavés de la ville-close Mme Le Meur ?

Mme Le Meur Gaël :

Et enfin, je voudrais juste terminer mon propos...

M Besombes :

C'est de la mauvaise foi.

M le Maire :

Et la Tour du Gouverneur ?

Mme Le Meur Gaël :

C'est très bien, et on ne peut que vous encourager à la restauration du patrimoine concarnois. Ce qui m'amène à vous poser une autre question concernant un sujet que nous avons évoqué il y a quelques conseils, avant l'été notamment. Il s'agit de la poursuite du renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire. Je voulais savoir où vous en étiez ?

M Calvarin :

Pour en revenir à la restauration de la Ville-Close, c'est vrai que vous aviez lancé la restauration de la Tour du Gouverneur, nous l'avons finie. Cela s'est très bien fait, le site est vraiment mis en valeur. En ce qui concerne le pavage de la Ville-Close, vous étiez assez réticent, je me rappelle dans certains débats, or, tout le monde maintenant met en avant la réussite de cette mise en valeur du patrimoine par le pavage de la Ville-Close. De ce côté-là je pense que nous n'avons pas à être montrés du doigt. Pour ce qui est du plan de financement, on aurait pu ne pas mettre le Conseil général, c'est la même chose. Vous savez très bien comme moi que les subventions sont données une fois que le plan de financement est arrêté. Pour l'instant, c'est une estimation prévisionnelle. Nous avons des pistes sur les financeurs mais ce n'était pas la peine d'aller affiner des chiffres alors que l'état des lieux de la structure même n'est pas fait. La somme de 480 000 € pour le Ravelin, est une somme estimative. Ça peut être plus mais ça peut être moins aussi. Laissons l'étude aller au bout de son état des lieux des structures. Dès que la maîtrise d'œuvre aura chiffré clairement les interventions, et c'est son rôle, bien évidemment, suivront tout de suite derrière, les demandes de subventions et là nous aurons quelque chose d'affiné.

M le Maire :

Bien, M Calvarin, vous avez totalement raison. S'il vous plaît, Mme Le Meur. C'est pour engager la procédure de maîtrise d'œuvre. Que pouvons-nous dire ? D'abord sur les critiques, tout à l'heure nous parlions des critiques et M Carduner en parlait précédemment sur un autre sujet. C'est vrai que c'est quand même usant d'entendre systématiquement des critiques, et surtout quand elles ne sont pas fondées. Et là, personnellement, je ne crois pas qu'elles soient fondées. Je vais m'en expliquer. Tout d'abord, ce qui a été fait, le pavage, la Tour du Gouverneur, et ainsi de suite. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet d'investissement pluri-annuel sur la Ville-Close, car nous sommes conscients que la Ville-Close est la vitrine de notre ville. C'est important, 1 million de visiteurs par an. Nous sommes conscients qu'il faut d'abord sécuriser le site, et ensuite il faut continuer à valoriser le patrimoine. Cela me paraît logique. Je suis allé, il y a 15 jours, présenter le patrimoine de Concarneau et plus particulièrement la Ville-Close. Nous étions réunis dans le cadre de la pré-programmation régionale culturelle sur le patrimoine. Tous les architectes des bâtiments de France de Bretagne étaient présents. Il y avait 2 inspecteurs du Ministère de la culture, nous avons présenté ce projet et il a été très bien perçu par les instances régionales et nationales. C'est sûr que l'on peut toujours critiquer, on peut toujours dire que l'on pourrait faire mieux, mais là c'est un engagement qui est fort, pour dire que l'on veut absolument pérenniser les engagements financiers qui seront nécessaires pour la mise en valeur de notre patrimoine et pour sécuriser le lieu. Si vous voulez bien, nous allons passer au vote.

Mme Dieterlé très rapidement.

Mme Le Meur Gaël :

Concernant le Label, Monsieur, sur lequel je vous ai interrogé ?

M le Maire :

Stop. Oui je vais vous répondre.

Mme Le Meur Gaël :

Merci.

Mme Dieterlé :

Je vous promets d'être rapide. Je voulais simplement faire remarquer que dans l'optique de la continuité des remparts, le chemin de ronde passe au-dessus du Carré des Larrons. Le Carré des Larrons est un lieu qui reçoit des spectacles tout l'été. Je voulais savoir si vous avez imaginé, pas tout de suite, mais il ne faudra pas oublier d'imaginer un dispositif qui permettra de fermer cet espace. La continuité des remparts ne peut pas être assurée pendant qu'il y a des spectacles au Carré des Larrons. C'est impossible qu'il y ait des gens qui se promènent quand il y a des pièces de théâtre ou des concerts. Vous comprenez bien. Je veux dire que c'est important d'y faire attention, et de l'envisager maintenant au lieu qu'après on se dise, et bien non c'est trop tard, on ne peut plus rien faire etc.... C'est garder la vocation de ce lieu intacte.

M le Maire :

Très bien. Mme Le Meur, concernant le Label Ville d'Art et d'Histoire, le mémoire est en cours de réalisation. Il devra être présenté fin 2013. Nous avons quand même une marge. À ce titre, nous allons engager une personne complémentaire pour favoriser la rédaction de ce document.

Inaudible...

M le Maire :

C'est à partir de maintenant, ces semaines.

Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour cet engagement de maîtrise d'œuvre ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci, le point n°8 nous allons passer aux finances avec le rapport d'activité de CCA.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

8	Moyens généraux - finances : rapport d'activité 2011 4C - CCA
---	---

M le Maire :

Je ne vais certainement pas lire tout le rapport, mais vous l'avez lu. Pour les conseillers communautaires, vous l'avez certainement consulté lors du conseil communautaire. Je vais lire la délibération qui n'entraîne pas de vote et je vais vous présenter d'une façon synthétique le rapport.

(lecture du rapport)

Il ne s'agit pas d'une présentation détaillée en séance du rapport. Chaque conseiller a été destinataire du rapport avec l'ordre du jour du conseil et a pu en prendre connaissance. L'objet de la présente présentation est de reprendre les principaux éléments.

Il comporte cinq grandes parties :

1. Les grands chantiers
2. 2011 : une année de transition, la préparation de CCA
3. Un territoire attractif
4. Un territoire solidaire
5. Un territoire protégé

Les grands chantiers :

- Le nouvel espace aquatique de Concarneau
- L'hôtel de la communauté
- L'e-bus

Aujourd'hui, nous pourrions ajouter les pépinières d'entreprises, et Ecopol. Mais nous parlons bien de 2011.

2011 : une année de transition

En effet, l'année 2011 a été marquée par le travail sur les nouvelles compétences et le projet de territoire qui ont permis le passage en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2012.

Un territoire attractif

- Le développement économique
 - Poursuite de la commercialisation sur le parc d'activités de Colguen
 - Lancement du projet de pépinière d'entreprises
- La promotion de nouvelles filières à partir de l'éco-construction et le bois énergie
- Un réseau pour favoriser la création d'entreprises, notamment par l'organisation du 3^{ème} forum de la création/reprise d'entreprises.
- Le développement économique passe aussi par le tourisme. Deux nouveaux circuits ont été ouverts aux pratiques pédestres et VTT. Le partenariat avec les offices de tourisme du territoire a été renforcé.
- Au cours de l'année 2011, en préparation de la prise de compétence, un schéma de desserte

de transport en commun a été réalisé.

- En matière d'urbanisme, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, le document d'orientations et d'objectifs a été élaboré.
- En matière de développement durable, l'élaboration de l'agenda 21 a été entreprise en 2011 notamment par la rédaction d'un premier rapport annuel du développement durable. Dans ce cadre, l'élaboration d'un plan climat-énergie territorial a constitué le volet « énergie » de l'agenda 21.

Un territoire solidaire

- 2011 a été l'année du démarrage de l'espace aquatique de Rozanduc à Rosporden, et celle de la fermeture de la piscine du Porzou (dont les travaux du futur espace aquatique sont en cours).
- La prise de compétences du centre local d'information et de coordination (CLIC) a été adoptée le 27 janvier 2011.
- Des réflexions sur les enseignements musicaux et la lecture publique se sont poursuivis en 2011.
- En matière d'habitat, 2011 a été la première année de mise en œuvre de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- La 4C a collaboré à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement numérique du Pays de Cornouaille. A noter, que depuis le mois de mars 2011, l'ensemble des foyers de la 4C peut bénéficier d'une offre à 2 Mbits/s s'appuyant sur la technologie Wimax ou satellite via le réseau proposé par le conseil général du Finistère.

Un territoire protégé

- La réduction des déchets à la source est une priorité de la 4C. Depuis juillet 2011, la 4C s'est engagée dans un programme local de prévention pour la réduction des déchets en partenariat avec l'ADEME.
- Enfin, en matière de la qualité de l'eau, la 4C a participé à la mise en œuvre du contrat territorial de l'Odet à l'Aven.

Voilà résumé en quelques points les principaux éléments que vous retrouvez dans le rapport annuel 2011 de la 4C. Voilà pour la présentation de ce document. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

Oui, M Carduner.

M Carduner :

Oui, merci. C'est un beau document, je me posais la question de savoir son prix de revient.

M Besombes :

Il faut demander à CCA.

M Carduner :

Et à combien il a été édité, pour savoir la somme que cela représente.

M le Maire :

Aucune idée.

M Besombes :

Il faut demander à CCA.

M Debuyser :
Vive les tablettes !

M le Maire :
Bien, il n'y a pas d'autre remarque ? On peut tourner la page ? Pardon M Calvarin.

M Calvarin :
Oui, voilà, vous m'attendiez. Mes voisins m'ont rappelé que si j'avais été Mme Le Meur, il y avait un point que je devais évoquer. Effectivement, je vais jouer ma Mme Le Meur ce soir.

Mme Le Meur Gaël :
Cela va vous faire du bien !

M Calvarin :
C'est moins sûr. Je vois juste, à la page 29, le taux de la TEOM. Je crois que l'autre jour on nous a évoqué un taux de TEOM à 8,5 %, alors que là il est indiqué 7,6.

M le Maire :
C'est 2011.

M Calvarin :
D'accord, donc 8,5 c'est pour 2012 qui était normalement la dernière année sur laquelle il y avait l'augmentation qui avait été accordée en début de mandat, au niveau de la communauté de communes à l'époque, et communauté d'agglomération. Maintenant, je reviens sur la proposition qui nous a été faite samedi dernier de la passer à 11,7 soit une augmentation qui continuerait de l'ordre de 7 % par an pendant 8 ans, sur une taxe. Je pense qu'actuellement la pression fiscale sur les ménages est suffisante pour que l'on s'en inquiète. C'était juste mon propos. Ça fait 40 % d'augmentation sur un impôt qui est loin d'être marginal sur la feuille d'impôt foncier. Chacun pourra le vérifier sur sa propre feuille. Il faudra que l'on se pose la question de savoir si on veut aller dans cette direction, ou si peut-être, comme l'a d'ailleurs demandé Mme Depoid samedi dernier, on essaye de faire avec l'argent qui est collecté normalement, plus les 2 % approximativement d'augmentation que l'État impose sur la fiscalité pour rester dans une pression fiscale qui soit correcte et qui soit supportable par les habitants.

M le Maire :
Merci M Calvarin. Oui, ça soulève les passions ? M Quénéhervé.

M Quénéhervé :
C'est pour répondre à M Calvarin. C'est vrai que si vous avez bien écouté l'autre jour, c'était un des scénarios envisagés pour garder une capacité de désendettement plus importante. Cela fera partie des sujets à débattre. Vous aurez tous votre rôle à jouer. Peut-être pas vous, parce que vous n'y êtes plus. Mais il fallait y rester.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
La politique de la chaise vide n'a jamais apporté quoique ce soit. Je ne vais pas faire du M Calvarin, je vais rester moi-même. Effectivement, c'était un séminaire de travail et d'annoncer les pistes qui sont envisagées, c'est un peu dangereux parce que ça peut être pris pour des décisions. Ça va faire l'objet de réflexion et bien évidemment, nous avons tous à l'esprit l'implication sur les feuilles d'impôt. Il serait d'ailleurs utile d'instaurer, parce que ça ne se fait pas, mais c'est quand même dommage, que ces sujets sur ces perspectives de développement, sur ces axes, fassent l'objet avant d'arriver en conseil communautaire, ou en groupes de travail de réflexions au sein des élus du conseil municipal. Ça n'a jamais été fait, en 4 ans, il y a eu une réunion à laquelle nous avons été

invités, au début sur le SCOT, et depuis plus rien.

M Calvarin :

C'est ce que nous venons de faire.

Mme Le Meur Gaël

Non, non ce n'est pas ce que vous venez de faire, ce n'est pas ce que vous avez proposé. Je vous fais cette proposition-là parce que ça a des implications mais la méthode n'est pas la bonne.

Mme Dieterlé :

Je regrette d'autant plus que M Calvarin ne soit plus à CCA, parce que depuis le début que je siége à la commission des finances, j'ai constamment été la seule à voter contre l'augmentation de la TOEM et dans les scénarii qui nous seront présentés, sous couvert d'un cabinet d'experts, excusez-moi M Besombes, qui va nous coûter 40 000 €, pour passer à la taxe incitative, et donc éventuellement de passer à ce taux, et là tout d'un coup c'est dommage que vous n'y soyez plus, parce que je me serai sentie un tout petit peu moins seule.

M le Maire :

Très bien.

C'est vrai que la chaise vide, vous savez dans les conseils il y a aussi des gens qui n'ont jamais rien à dire, et c'est bien dommage.

Brouhaha...

M le Maire :

Si vous le voulez bien, nous allons tourner la page, il n'y a pas de vote.

M Lahuec, le rapport d'activité 2011 sur le SIVOM.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

9	Moyens généraux - finances : rapport d'activité 2011 - SIVOM de Concarneau-Trégunc - exploitation de la station d'épuration et de l'aire d'accueil des gens du voyage
---	---

M Lahuec :

M le Maire, chers (ères) collègues, il s'agit effectivement du rapport d'activité 2011 du SIVOM de Concarneau-Trégunc concernant l'exploitation de la station d'épuration et de l'aire d'accueil des gens du voyage.

(lecture du rapport)

M Lahuec rajoute à la fin de la lecture du rapport :

Le SIVOM a déjà établi et diffusé auprès des élus et mis à disposition du public un rapport sur l'eau 2011 qui retrace l'activité du SIVOM pour la compétence qu'il exerce dans ce domaine. Le SIVOM a également une autre compétence relative à l'exploitation de l'aire d'accueil du Vuzut pour les gens du voyage. Le compte administratif 2011 du SIVOM vous a été adressé avec la convocation comme prévu par les textes. Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée. Je voudrais développer brièvement. Effectivement, je ne lirai pas toutes les annexes parce qu'elles sont nombreuses, c'est épais. Vous en avez certainement pris connaissance. Quelques raccourcis cependant, en ce qui concerne la station d'épuration, elle est en conformité du système de collecte de traitement des eaux usées, au titre de l'année 2011. Si néanmoins, vous désirez des détails plus techniques, je serai à votre disposition pour vous les fournir, mais pas forcément aujourd'hui, parce que ça peut être long. 2011 a été l'année du renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant notamment, l'extension de cette station sur le territoire du SIVOM. Ce qu'il faut savoir c'est que la réglementation européenne nous impose des règles de plus en plus strictes. Je rappelle que nous sommes 2 communes littorales sur un plan algues vertes et un SAGE engagés. Vous pouvez aussi vous rendre sur les feuillets présentant les indicateurs de performance présentés par la lyonnaise des eaux ainsi que son bilan et perspectives. Sur les aspects financiers, je ne développerai pas parce qu'il y a pas mal de tableaux, mais simplement pour dire que l'extinction de la dette vous est présentée en annexe. Si toutefois vous aviez des questions plus techniques, et d'ordre financier, merci de vous rapprocher de notre service finances.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, la présentation est bien résumée sur le rapport du service présenté par la citoyenneté. L'élément important à dire est la passation de gestion à la société l'hacienda, spécialisée dans la gestion des aires d'accueil. Le nouveau gestionnaire est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012. Le SIVOM reste la structure compétente pour toutes les décisions, l'hacienda applique les directives du SIVOM, qui peut apporter des modifications adoptées par son comité syndical, sur l'aspect financier, l'extinction de la dette, puisque c'est un élément que je considère important, ils sont également présentés dans les annexes. Et comme précédemment, si vous avez des questions, merci de vous rapprocher du service finances. Merci.

M le Maire:

Merci M Lahuec, est-ce qu'il y a des observations ? M Carduner.

M Carduner :

Est-ce que nous avons des explications sur la dégradation constatée au niveau des encaissements et aussi au niveau de l'aggravation de l'incivilité sur l'aire d'accueil ? Est-ce ce qu'il n'y a pas matière à déployer tout l'éventail dont on dispose actuellement en ce qui concerne le domaine éducatif, social, culturel, économique et sportif pour essayer de résoudre autant que faire se peut et faire fonctionner correctement cette aire d'accueil des gens du voyage ?

M Lahuec :

Je peux répondre, du reste, vous faites partie du comité syndical, donc vous êtes au courant de pas mal de choses. Mais effectivement, vous pouvez intervenir pour que toute l'assistance puisse apprécier l'évolution. Si le SIVOM, dans son comité syndical a voté le passage de la gestion à une

société spécialisée, c'était pour 2 choses. La 1^{ère}, c'est d'avoir une gestion plus saine, aujourd'hui, elle l'est, nous avons adopté un paiement dit de globalisation. Ce paiement de globalisation, chaque famille qui rentre à l'accueil doit payer une somme qui comprend la caution, le droit de place, le volet fluide tel que l'électricité et l'eau. Donc, aujourd'hui, si nous avons choisi l'option de prendre une société spécialisée, c'était aussi pour une reprise en main de l'aire. C'était un souci plus pointu. Aujourd'hui, nous commençons à avoir des résultats, le seul détail qui est un peu plus difficile à gérer, c'est l'hygiène.

Mais je pense que nous y arriverons. Nous avons mis en place un accompagnement social au sens large du terme. Sur ce point, nous n'avons plus de réunion directement sur l'aire, parce que ça se passe toujours très mal. Il y a un comité des gens du voyage qui vient en mairie avec les services de l'État et le CCAS. Nous sommes en train de mettre en œuvre le dispositif. Nous allons vers un apaisement et une gestion plus saine avec des contacts plus sains.

M le Maire :

C'est bien présenté, M Lahuec.

Il n'y a pas d'autres observations ? Nous tournons la page.

M Debuysse, nous allons parler de ressources humaines avec la désignation des membres siégeant en commission administrative paritaire.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

10	Ressources humaines : Désignation des membres siégeant en commission administrative paritaire
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :

J'ai juste deux questions. Quelles représentations politiques des collègues au niveau des représentants des élus, est-ce que nous verrons cela après ? Et, par là même est-ce que nous pourrions avoir une représentation de votre politique concernant le personnel, par le biais d'un contrat d'objectifs et de moyens ou d'une présentation, un document précis sur le personnel, vos objectifs, la formation ou quelque chose comme cela ? Un bilan social qui par là même est une obligation légalement. Et la question précédente, c'est la représentation politique et la diversité politique au sein du collège des élus.

M le Maire :
M Colimard.

M Colimard :

M Debuyser s'est dispensé d'énoncer les différents « vu ». Je prends à mon compte, vu l'avis du CTP du 14 juin 2012, vu notre vote du 28 juin 2012, s'appuyant sur l'avis majoritaire de ce CTP, demandant de reconsidérer ce choix de mise en place d'une commission administrative paritaire, et en commission du personnel, me dit ma collègue, nous nous abstenons sur cette proposition.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? M Debuyser.

M Debuyser :

Merci M Colimard. Pour répondre à Mme Le Meur, à savoir quels seront les élus qui participeront à la CAP ? Je ne sais pas.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai dit quelle représentativité ?

M Debuyser :

Je ne sais pas.

Mme Le Meur Gaël :

Il y aura des élus de l'opposition ? Des élus de la majorité ?

M Debuyser :

Je ne sais pas, on va en discuter entre nous, pour l'instant nous n'en sommes pas là, nous en sommes à en désigner le nombre.

Inaudible...

M Debuyser :

Non, mais chaque chose en son temps. Vous voulez voter le PLU avant le SCOT, aussi, vous !

Mme Le Meur Gaël :

Je demande des précisions, c'est tout.

M Debusyer :

Si vous voulez avoir un bilan de ce qui est fait pour le personnel, il n'y a pas de personnel, nous pourrions le faire, en dehors du bilan social, qui de toute façon est fait. Je pense, Mme Le Meur, lorsque ce bilan, s'il est fait, vous sera présenté, vous aurez honte de ce que vous, vous avez fait.

Mme Le Meur Gaël :

Donc là vous ne répondez pas comme d'habitude !

M le Maire :

Nous allons passer au vote

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Ressources humaines toujours, le point 11 sur la création de 10 contrats d'accompagnement à l'emploi, M Debuyser.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

11	Ressources humaines : création de 10 contrats d'accompagnement à l'emploi
----	---

M Debuysier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuysier. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
Pouvez-vous nous dire quelle convention a été passée entre l'ANPE et la mairie sur la nature de la polyvalence évoquée et surtout quelle convention en matière de formation et de validation des acquis, pour en faire un tremplin d'avenir et pourquoi pas des pérennisations des emplois concernés ? Est-ce que vous pourriez nous éclairer là-dessus ? Parce que si les éléments ne sont pas bien précisés, et à la discrétion des seuls chefs de services ou ressources humaines, quel nom affreux. Le compte n'y serait pas à mon sens. Si c'est une commodité pour que cette création de contrat d'accompagnement à l'emploi se substitue à des besoins d'emplois comme je le pressens, si c'est cela, je m'abstiendrai. Je ne suis pas du tout favorable à l'instauration d'emplois low-cost.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Moi non plus. J'ai quelques renseignements aussi à demander parce que j'estime que c'est un véritable retour en arrière concernant le service jeunesse. Je ne vous parle pas du service éducation. Il y avait, à partir de 2008, très peu de CDD sur la partie enfance-jeunesse à l'époque. Je ne parle pas de la partie cantine, restauration, éducation. Et là les 9 personnes qui seraient recrutées, sur quels postes elles le seront ? Est-ce qu'elles remplacent des gens qui sont partis ou est-ce que c'est en plus pour renforcer les effectifs ? Le fait de faire des contrats aidés, nous avons bien compris que la finalité c'était que la somme restant à la charge de la collectivité, sera minime, c'est l'objectif principal. Mais qu'est-ce que vous mettez en face sur le type de recrutement ? Qu'est-ce que vous mettez en face sur la formation ? Est-ce que pendant le temps où ils sont là vous les formez au BAFA ou à autre chose ? Qu'est-ce qu'il y a comme politique derrière ? Je reviens à ma question précédente, parce que si c'est recruter juste pour recruter et enchaîner les contrats aidés, les CDD...

M le Maire :
Ce sont des contrats d'avenir.

Mme Le Meur Gaël :
Ce ne sont pas des contrats d'avenir, Monsieur, mais je vois encore une fois que vous suivez bien les actualités du gouvernement, et je vous encourage fortement. Là ce sont des contrats aidés qui ont été débloqués cet été, parce qu'il y avait un besoin et cela avait été supprimé par le gouvernement précédent, que vous souteniez. Ma question est très simple sur la nature de ces postes, sur les formations qui vont avoir lieu. Et quand on dit polyvalent, je suis désolée, peut-être que vous n'avez pas la même vision que moi, M Debuysier, mais le métier d'animateur a de nombreuses spécificités et on ne peut pas recruter quelqu'un pour faire de l'animation et non de la garderie, et après lui faire faire du ménage et autres, comme ce que vous avez mis en place depuis 4 ans, au détriment de la qualité des activités qui sont pratiquées dans les garderies et dans les centres de loisirs. Vous pouvez demander l'avis aux parents.

M le Maire :
M Debuysier.

M Debuyser :

Pour répondre à la question, vous disiez que vous n'aimiez pas les emplois low-cost. Je vous signale que quand nous sommes arrivés, il y avait 70 emplois CDD, et en emplois précaires, vous étiez quand même les champions. Je ne vais pas revenir là-dessus. Il s'agit de CAE, les CAE font l'objet d'une réglementation qui est bien particulière. Et je l'ai écrit à l'éducation-jeunesse, elle est absolument respectée par les chefs de services. C'est un point où nous sommes tranquille là-dessus. Il y a des bilans, etc... tout ce que les textes nous demandent de faire est fait. Une convention a été passée avec l'ANPE. Le compte-rendu est fait à l'ANPE après chaque CAE, ces CAE ne remplacent pas des postes, ils sont mis en soutien. Ils viennent en plus. Je pense avoir répondu.

Mme Le Meur Gaël :

Vous parlez de réglementation mais vous ne donnez pas d'éléments.

M Debuyser :

Je n'ai pas les textes à côté de moi. Vous les connaissez par cœur ?

Mme Le Meur Gaël :

Ils vont avoir des formations ? Parce que l'objectif de ces emplois aidés, c'est de réintégrer les personnes dans le monde du travail.

M le Maire :

C'est de l'accompagnement à l'emploi.

M Debuyser :

Ce n'est pas forcément avec des formations.

Mme Le Meur Gaël :

L'idée, si vous les mettez sur un poste précis parce que ce sont quand même des postes particuliers, il faut avoir un minimum d'expérience ou de formation. S'ils n'en ont pas, il faut quand même les former. Vous ne pouvez pas laisser des gens qui n'ont jamais travaillé avec des enfants, en garderie ou en centre de loisirs. Donc vous allez les former ?

M Debuyser :

Mais nous faisons tout ce qu'il faut pour que le CAE arrive dans son contrat et que ce contrat soit respecté conformément à la loi.

Mme Le Meur Gaël :

Alors ma question est : quel type de formation vont-ils avoir ? Ce n'est pas compliqué.

M Debuyser :

Je n'en sais rien aujourd'hui, je n'ai pas pris tous mes papiers. Je n'ai pas transporté tous mes papiers avec moi, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël

Et ils vont être recrutés à partir de quand ?

M le Maire :

Mme Le Meur, arrêtez de monopoliser la parole s'il vous plaît. Nous allons laisser la parole à M Echivard.

M Echivard :

Je ne vais pas apporter de précisions sur les CAE, mais quand on parle du service jeunesse, je pense que c'est notre préoccupation permanente et vous le savez certainement, au niveau des animateurs, donc au niveau de la formation. Il y a eu une évolution de ce service-là qui correspond aussi à l'évolution des attentes des jeunes. Et nous ne sommes pas en reste pour proposer des formations

avec le service des ressources humaines. Je tiens à le préciser. Il peut y avoir de l'amalgame. Je crois qu'il est quand même bon de préciser les choses concernant le service jeunesse.

Mme Le Meur Gaël :

Il n'y a aucun amalgame...

M le Maire :

Nous allons passer au vote. Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

M Debuyser :

C'est du social les CAE, merci d'avoir voté pour.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

12	Ressources humaines : modification du tableau des emplois - Responsable du service achats commandes publiques
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le point n°13 ratio d'avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la collectivité.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

13	Ressources humaines : ratios d'avancement à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C pour la collectivité
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.
Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport n°14, expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

14	Ressources humaines : expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Juste une question. Qu'est-ce que ça apporte de nouveau ? Il me semble que l'entretien professionnel annuel avec le chef de service existait déjà. En tout cas, lorsque nous étions aux affaires, c'était ça. C'était peut-être une autre forme, mais ça existait. Il y avait un entretien annuel, il y avait une fiche qui était remplie par le chef de service.

M Debuyser :
Écoutez, Mme Ziegler, ça a certainement existé, je n'en doute pas puisque vous le dites. Mais quand je suis arrivé cela n'existait pas. D'une part, nous l'avons mis en place et d'autre part, la notation se résumait à des B+, très bon, ++ etc... Là-dessus, nous avons fait un petit effort pour demander aux chefs de services de bien vouloir mettre au moins 2 ou 3 lignes. En même temps, nous avons instauré la fiche d'évaluation de façon à prendre en compte tous les critères qui doivent figurer dans une fiche d'évaluation. C'est en expérimentation maintenant depuis 2 ans. Pendant ces 2 ans, nous faisons les 2. On demandait aux chefs de services de remplir la fiche d'évaluation plus la fiche de notation, sachant qu'un agent de 25 ans de service avait 12 par exemple, d'autres avaient 17, des petits jeunes qui arrivaient avaient les mêmes notes. Ça ne rimait plus à rien. De toute façon la feuille de notation doit disparaître au 1^{er} janvier 2013, et nous vous demandons de décider de bien vouloir prendre un an d'avance à titre d'expérimentation de façon à ce que les chefs de services se forment bien à cette gymnastique. Cette année, pour la notation 2012, on ne demandera plus aux chefs de services de faire la fiche de notation, on leur demandera de faire la fiche d'évaluation tel que ce sera obligatoire au 1^{er} janvier 2014. Nous prenons juste un an d'avance, sachant que les encadrants N, N-1 sont déjà formés.

M le Maire :
C'est cela, dispositions obligatoires au 1^{er} janvier 2014, nous anticipons. Et ce sont des dispositions uniformes dans toute la fonction publique entre autres.

Nous allons voter, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Ressources humaines, toujours la convention de mise à disposition de la responsable de la bibliothèque à CCA, M Debuyser.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

15	Ressources humaines : convention de mise à disposition de la responsable de la bibliothèque à la CCA
----	--

M Debuysen :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuysen. Cette disposition va tout à fait dans le sens de la mutualisation entre CCA et Concarneau entre autres. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Oui, effectivement ça va dans le sens de la mutualisation, j'ai voté pour en CCA mais je vais quand même intervenir. Je m'étais en effet interrogée en commission culture. Je ne voudrais pas et nous serons vigilants là-dessus, que ce soit au détriment de la bibliothèque de Concarneau. Comme votre politique culturelle, si tant est qu'il y en ait une, ne met pas vraiment l'accent sur la bibliothèque. Je ne voudrais pas que ce soit un élément de plus qui fasse que la bibliothèque meurt de sa belle mort petit à petit.

M le Maire :
Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Nous allons passer aux finances, et Mme Lemonnier en particulier sur différents sujets de finance. Le point n° 16, OPH Quimper Cornouaille, demande de garantie d'emprunt.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

16	Moyens généraux - Finances :OPH Quimper Cornouaille - demande de garantie d'emprunt - 8 logements « PLUS » et 2 logements « PLAI » - Concarneau Toulmengleuz
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? C'est vrai que 50 ans, ce n'est pas rien je vous l'accorde. C'est notre aide, notre contribution envers les opérateurs dans le cadre de la construction de logements sociaux. Ce sont des dispositions qui sont appliquées par l'ensemble des communes. Ce sont des emprunts qui ne sont pas toxiques, puisque ce sont des emprunts qui sont souscrits par la Caisse des dépôts et consignations sur un point d'indexation du livret A. C'est effectivement notre contribution. Mais néanmoins, il y a quand même une réglementation en cours sur ce sujet, c'est à dire que nous ne devons pas dépasser 50 % de nos recettes de fonctionnement concernant les garanties d'emprunt.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je voudrais seulement rebondir sur ce que vous venez de dire, M le Maire. Cela fait 3 ans que nous élus de l'opposition votons systématiquement les garanties d'emprunt pour les offices HLM, OPAC etc... vous aussi. Je voulais simplement rappeler que ce n'était pas le cas dans les municipalités d'autrefois où systématiquement l'opposition s'abstenait. Je voulais quand même que l'on prenne dont acte, ce soir que nous participons aussi à cette politique-là.

M le Maire :

Très bien, merci Mme Ziegler. M Colimard.

M Colimard :

Je rajouterai seulement que c'est surtout une contribution pour les générations à venir.

M le Maire :

Oui, bien sûr.

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ? Pardon, contre, Mme Depoid.

Abstentions ?

Nous continuons, vous avez noté, greffier ?

Très bien, alors, le point 17, nous sommes toujours dans les finances.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

17	Moyens généraux - Finances : demandes de remboursement - budget principal
----	---

M le Maire :

Je vais laisser présenter ce sujet par Mme Lemonnier, mais je voudrais tout d'abord apporter une précision sur ce dossier qui va certainement susciter une réaction vu l'intervention en commission finances. Effectivement, il y a eu un dysfonctionnement dans le traitement de quelques dossiers, à savoir que le cheminement n'a pas été celui qu'il aurait dû être. Les doléances passent par le service citoyenneté démocratie et le rôle de ce service, c'est de recevoir les doléances et à ce titre, là, il s'agissait d'une demande de remboursement concernant des mises en fourrière de véhicules. Leur rôle est de recueillir les arguments, les justificatifs et ensuite, c'est la commission finances qui a le pouvoir de décision. Il semblerait que plusieurs courriers m'ont été soumis dans la mesure où ils étaient sensés être argumentés, j'ai signé ces courriers. Peut-être par erreur, je vous l'accorde, cela ne se fera plus. C'est un dysfonctionnement qui a eu lieu cet été. Dans le futur, le service citoyenneté recueillera les éléments et justificatifs et il appartiendra ensuite à la commission finances de statuer et de décider si oui ou non remboursons ces demandes. Voilà ce que je voulais préciser en introduction. Méa culpa, j'ai signé.

Brouhaha....

M le Maire :

Mme Lemonnier, je vous passe la parole.

Mme Le Meur Gaël :

A partir du moment où vous avez signé, ce n'est pas l'avis de la commission des finances qui a quelque valeur que ce soit. Si ça passe ce soir, c'est terminé.

M le Maire :

Mme Lemonnier, s'il vous plaît, vos voulez bien présenter les dossiers ?

Mme Lemonnier :

(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :

Par contre vous nous précisez ce qui a été signé et ce qui n'est pas parti.

Mme Lemonnier :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Précisions, Mme Le Meur. M Clément BENALIA, lettre d'accord du 22 août 2012, M Antoine CABRERA, lettre d'accord du 26 juin 2012, Mme Corinne JAFFREZIC, lettre d'accord du 26 juin 2012. Voilà, si vous vouliez une précision. Il y a également M Jean-Pierre GUYON, lettre d'accord signée le 23 juillet 2012 et Mme Christine GUERNALEC, lettre d'accord du mois d'avril 2012.

Mme Lemonnier :

Ils ne sont pas tous problématiques.

M le Maire :

Ils ne sont pas tous problématiques.

Mme Lemonnier :

Il y a 3 dossiers.

Mme Le Meur Gaël :

Mme GUERNALEC ce n'est pas avril 2012 puisque son courrier date du 29 avril.

M le Maire :

Oui, mais ce n'est pas pour autant qu'elle est problématique. Il n'y a pas de problème particulier.

Mme Le Meur Gaël :

Non, mais le courrier est déjà parti pour cette personne là.

M le Maire :

Oui, oui.

Mme Le Meur Gaël :

C'est ça ma question.

Mme Donniou :

Moi, c'est le point n°2 qui me pose un problème. En effet, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas M GUYON qui sollicite la ville et que c'est Mme FILLASTRE qui le fait. Et deuxièmement, je ne comprends pas pourquoi vous acceptez le remboursement, alors qu'il est interdit de se garer plus de 8 jours sur le domaine public. Donc, je voterai contre.

M le Maire :

On peut passer au vote ? Excusez-moi, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Concernant le cas de Corinne Jaffrezic qui était garée sur la place Vianney, il serait bon que cette place soit mise en zone bleue par exemple, parce qu'elle sert de parking ventouse pour les stagiaires du centre des Glénan. C'est très problématique pour les personnels de santé qui vont au foyer logement, notamment, de se garer le matin, si on pouvait le mettre en zone bleue, ce serait pas mal.

M le Maire :

Nous en sommes conscients.

M Calvarin :

Effectivement le conseil de quartier du centre ville a fait cette demande. Ce n'est pas si simple que cela de mettre en zone bleue parce qu'il y a aussi des habitants qui ont besoin de stationner à côté. Il faudra que nous fassions peut-être un système à badges comme cela se fait dans certaines villes où seuls les habitants du quartier ont capacité à ce garer sur ces places-là, et interdire aux autres personnes. Cela se fait par exemple en région parisienne dans certains quartiers, il faut avoir le badge qui est donné par les services municipaux pour les habitants du quartier. Les autres étant obligés de se retirer sur des parkings payants à côté. C'est plutôt cette solution-là que l'on voit, quitte à laisser un arrêt minute dans la rue, par contre cela ça peut être fait.

M le Maire :

Nous sommes là, dans un endroit restreint où l'école des Glénan est située dans l'environnement et cela pose problème quand les gens partent une semaine aux Glénan par exemple. Nous allons voter, si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne recommencerez plus, en tout cas.

M le Maire :

Non, je vous le promets.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Allez, Mme Ziegler. C'est bon ?

Ceux qui sont contre ?
Et ceux qui s'abstiennent.

Merci.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

18	Moyens généraux - Finances : demandes de remise gracieuse - budget de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier, oui, M Lahuec.

M Lahuec :
Je précise que le mécanisme du remboursement est conditionné par la réparation par un professionnel. C'est-à-dire que toute réparation sur une fuite non identifiée et diffuse doit être faite par un professionnel. Si la demande n'est pas accompagnée d'une facture, elle n'est pas remboursée.

M le Maire :
Merci M Lahuec. Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors, admissions en non valeur sur le budget principal.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

19	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget principal
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci, quels sont ceux qui sont pour ? Excusez-moi, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
C'est juste une question de forme, on l'avait déjà dit à plusieurs reprises, notamment en commission des finances, et je pense lors d'un dernier conseil municipal. Est-ce qu'il est possible d'avoir plus d'informations ? En effet, il est noté, les motifs des admissions, mais nous avons juste des sommes et des années. Nous n'avons pas ce à quoi cela correspond. Ma remarque est valable pour les 3 dossiers qui viennent. On ne sait pas si ce sont des particuliers ou des professionnels, on ne sait pas..

M Besombes :
Si, si ce sont des dossiers...

Mme Le Meur Gaël :
C'est pour les 3 dossiers, je ne vais pas faire la remarque à chaque dossier, donc j'explique.

M Besombes :
Oui, mais ce sont des dossiers de surendettement, donc c'est particulier.

Mme Le Meur Gaël :
Je vous rappelle que la dernière fois, par exemple, sur le budget de restauration scolaire, il y avait une entreprise, donc est-ce que nous sommes sûrs que ce sont des particuliers pour tous les dossiers ? Ce n'est pas marqué.

M Besombes :
Non, non, non, non, non.

Mme Le Meur Gaël :
Bref, est-ce qu'il est possible, je réitère notre demande, qu'à l'avenir, nous ayons plus d'informations ? Qu'est-ce qui explique....

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :
Non, tu n'as pas que ça.

M le Maire :
S'il vous plaît, Mme Le Meur, vous terminez votre remarque !

Mme Le Meur Gaël :
Merci.
Le 1^{er} dossier dit, créances minimales, combinaisons....

Brouhaha...

Mme Le Meur Gaël :
Ce que je veux dire c'est qu'on ne sait pas, sur les 4 dossiers si ce ne sont que des particuliers ou des

entreprises. Pourquoi est-ce que la dernière fois nous avons un dossier sensible qui concernait une entreprise qui avait fait passer une créance de restauration scolaire ?

M le Maire :
Mme Depoid.

Mme Depoid :
Sauf erreur...

Mme Le Meur Gaël :
Attendez, je termine juste. Il me semble et c'est dommage que Mme Le Thellec soit partie, mais ce que nous voyons sur les 4 délibérations qui arrivent, concernant ce qu'il se passe à partir de l'année 2011, où il y a une progression énorme.... je ne dis pas que vous gérez mal, Mme Lemonnier, j'explique juste qu'il y a plus de dossiers de surendettement et donc, ça doit nous alerter socialement. C'est tout !

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. Mme Depoid.

Mme Depoid :
Sauf erreur, en finances, il existe tous les dossiers à notre disposition. Nous avons donc la possibilité de voir à qui correspond chacun des dossiers. Cela me paraît beaucoup plus difficile d'amener en conseil municipal le nom des personnes pour aller les mettre...

Mme Le Meur Gaël :
Je ne vais pas jusqu'aux noms.

Mme Depoid :
Si, c'est ce que vous demandez-là. Le détail nous l'avons dans les dossiers en finances.

Mme Le Meur Gaël :
Mais ça peut être une présentation anonyme. La dernière fois que je me suis retrouvée en commission des finances j'ai demandé ces renseignements, j'ai pris une fin de non recevoir alors que cela me semble important. Effectivement, ça n'a pas lieu d'être en conseil municipal, mais qu'au moins en commission des finances, il y ait des dossiers complets qui soient présentés.

M le Maire :
Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Conseil municipal du 27 septembre 2012

20	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.

Mme Le Meur Gaël :
Par exemple, là, on ne sait pas combien il y a de dossiers.

M le Maire :
Il y a les sommes.

Mme Le Meur Gaël :
Oui, des sommes mais on ne sait pas s'il y a 1 dossier ou 25. C'est totalement incomplet.

M le Maire :
Ce sont des décisions de justice qui sont liées à un dossier de surendettement.

Mme Le Meur Gaël :
Non, qui font qu'on prend cette décision d'admission en non valeur. Mais ça manque d'informations.
Vous le reconnaissez quand même.

M le Maire :
Bien, nous allons voter.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ? Merci.

Mme Lemonnier pour le budget de l'assainissement.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

21	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci.
M Besombes.

M Besombes :
Je m'oppose à ce que les noms des particuliers figurent ici. Là, en l'occurrence vous demandiez depuis tout à l'heure à ce que vous ayez plus de précisions. Sur les dossiers de surendettement, je m'oppose catégoriquement que l'on donne plus d'informations. En revanche, et nous l'avons déjà vu, quand il s'agit d'entreprises, on a donné les informations. Sur ce point, nous avons répondu favorablement et sur de nombreuses délibérations précédemment, nous avons répondu en présentant justement les entreprises qui étaient des créancières.

M le Maire :
Oui, Mme Le Meur, rapidement.

Mme Le Meur Gaël :
Il est peut-être tard, mais il faudrait juste que vous m'écoutez. Nous n'avons pas demandé les noms. Quand vous êtes en action sociale, vous avez une commission qui fait l'attribution des colis alimentaires et autres. Ce sont des présentations anonymes des situations. Il n'y a pas besoin de noms. Là, par exemple ce qui manque, c'est le nombre de dossiers auquel cela correspond. Vous avez en 2011, 860 euros, vous ne savez pas si c'est le cas d'une personne ou de 25. Cela manque d'informations. C'est tout. Donc, si ça ne vous intéresse pas ce n'est pas grave mais nous, nous faisons cette demande-là.

M le Maire :
Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

22	Moyens généraux - Finances : admissions en non valeur - budget des restaurants scolaires
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

23	Moyens généraux - Finances : actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.

Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

24	Sports et nautisme : Concarneau Cornouaille Hand-ball - attribution d'une subvention exceptionnelle
----	---

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Quillivic. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Nous regrettons que vous ne répondiez pas favorablement à cette demande parce que cette association est dynamique, elle propose quelque chose qui est intéressant pour la ville. La section sportive est porteuse pour Concarneau car très peu d'associations sportives au niveau du hand-ball existent, notamment dans le Finistère. Il n'y en avait pas dans le Finistère Sud. Il me semble que c'est porteur et pour Concarneau, pour le développement sportif et enfin pour le lycée public Pierre Guéguin. Tout le monde en tirera donc les conséquences.

M Quillivic :
Nous avons répondu à une partie des attentes, c'est vrai pas à toutes mais certaines associations demandent des sommes et elles n'obtiennent pas forcément les sommes demandées. Ce que nous avons souhaité faire, c'est que nous reconnaissons l'intérêt de cette section sportive scolaire à la fois pour les jeunes, le hand et le lycée. Il faut que ce soit en rapport avec le reste des subventions que l'on attribue aux autres. Il faut que ce soit équitable aussi.

Mme Le Meur Gaël :
C'est une subvention qui permet un lancement, et vous savez comme moi, que l'objectif est à terme par d'autres modes de financement, notamment privés et arriver à un auto-financement. C'était un coup de pouce qui à mon avis, par rapport à la demande de 5 000 euros, à laquelle vous répondez à hauteur de 1 000 euros qui est totalement insatisfaisante.

M Quillivic :
L'aide de la ville n'est pas que financière, puisque nous mettons à disposition des infrastructures sportives municipales.

M le Maire :
Bien, nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

25	Sports et nautisme : association Eclipse - attribution d'une subvention exceptionnelle
----	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Conseil municipal du 27 septembre 2012

26	Education - jeunesse : association contact - attribution d'une subvention exceptionnelle
----	--

M Echivard :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre?
Abstentions ?

Merci

Conseil municipal du 27 septembre 2012

27	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative - budget principal
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.

Vous voulez intervenir M Carduner ?

M Carduner :
Oui, merci. Je voulais savoir à quels services étaient attribués les vélos électriques ? Je trouve cela très intéressant comme initiative et je voulais savoir qui en bénéficiait. Il serait intéressant que même les élus les testent. Est-ce qu'ils sont attribués à un service particulier ? Ou est-ce que tous les services peuvent les tester ?

M le Maire :
Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
Le service éducation l'utilise beaucoup, sinon il y a 2 autres vélos à disposition de tous les services. Les élus peuvent les emprunter aussi.

M le Maire :
Mais il faut mettre le casque, M Carduner.

Mme Le Port :
C'était une initiative du service citoyenneté.

M Besombes :
Sur le budget du développement durable.

M le Maire :
M Quillivic.

M Quillivic :
Merci M le Maire. Le développement de la pratique de la langue et de la culture bretonne est une ambition partagée par l'ensemble des membres du conseil municipal, moi compris. Les élus concarnois ont fait le choix de passer par la signature de la charte « Ya d'ar Brezhoneg », niveau 1, qui impose 5 actions au moins sur 40 lors du précédent conseil. Bien qu'étant favorable au développement de la langue et de la culture bretonne, j'avais alors décidé de m'abstenir sans en donner les raisons, et je souhaite aujourd'hui les exprimer. Je considère en effet que ce n'est pas en finançant 19 panneaux bilingues Concarneau-Konk-Kerné, que l'on va favoriser le développement et la pratique de notre langue et de notre culture. 19 panneaux, qui plus est alors estimés à 10 000 euros. Aussi, vous vous doutez bien de ma surprise lorsque, à la lecture de cette décision budgétaire modificative, le coût de ces panneaux est passé de 10 000 à 20 000 euros. Tout comme lors du précédent conseil, je considère que cette somme serait nettement plus utile aux fédérations, associations ou écoles qui œuvrent véritablement sur notre territoire en faveur de la langue et de la culture bretonne. Plus utiles en tout cas que ces 19 panneaux qui font plaisir uniquement à quelques uns et qui vont créer en plus de la confusion chez nos visiteurs. Aussi, dans la mesure où il a été décidé de ne pas séparer ce point de la DBM, et à défaut de ne pas utiliser cette somme pour soutenir plus les Tud bro konk, Mervent, bagad Konk Kerné et autres Ar rouedou glaz, qui œuvrent au quotidien pour la Bretagne et le breton, je m'abstiendrai une nouvelle fois sur cette question.

Enfin, pour conclure et puisque c'est l'usage, n'est-ce, pas M Colin ?*propos en breton*..... que l'on pourrait traduire par « non aux panneaux et oui aux assos ». Merci.

M le Maire :

M Colin, vous voulez répondre en breton ou pas ?

M Colin :

Je crois qu'il faut arrêter avec ça. Plus on mettra des panneaux bilingues, parce que ce ne sont pas des panneaux en breton, ce sont des panneaux bilingues où il y a l'information en breton et l'information en français. Donc, plus on fera la promotion du breton, je te remercie de penser à nos associations, c'est très bien, mais c'est ce que demandent les associations, de mettre de plus en plus de panneaux bilingues. Sur la ville il n'y en a aucun. Après, ça a un coût, évidemment. Mais il faut le faire progressivement. Quand on change les panneaux, on en profite pour mettre les bilingues. Et cela ne coûtera pas forcément beaucoup plus cher. C'est tout. Il faut arrêter. Franchement, c'est complètement débile ce que tu viens de dire.

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je crois me souvenir que lorsque nous avons signé la charte, à une précédente commission culture, il me semble que les panneaux d'entrée de ville étaient une condition sine qua none, excusez-moi, je préfère le latin au breton, pour accéder à cette charte ! À partir du moment où on a signé, on est obligé. Voilà. Il ne fallait pas la signer.

M le Maire :

Elle n'est pas signée, on la signe vendredi.

M Quillivic :

Je rappelle juste, c'était peut-être débile, mais je me suis abstenu au moment de la signature.

Mme Le Meur Gaël :

Je voulais juste préciser à Dominique et à M Quillivic, que la signature officielle de la charte c'est demain à 18 heures, en présence de la présidente de l'office culturel de la langue bretonne. Ce serait bien que vous soyez présent pour échanger un peu sur l'état d'esprit et sur l'objectif. Là vous avez choisi de signer le niveau 1, il n'y a pas 2 discours, si l'engagement a été fait et il a été voté également par notre groupe, il ne faut pas maintenant aller dans ce genre de revendications.

M Quillivic :

Je suis clair jusqu'au bout. C'est juste que ça me choque de passer de 10 000 à 20 000 euros pour des panneaux et je préférerais que ça aille plutôt à destination de ceux qui œuvrent au quotidien pour le breton.

M le Maire :

Très bien M Quillivic, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Est-ce que vous pouvez nous dire un peu plus sur la location de la voie verte par la commune ? Paiement de la taxe foncière s'appliquant à la location de la voie verte par la commune, convention du 17/04/12 avec Nexity.

M le Maire :

M Debuysen doit être au courant. Oui, effectivement, il y a une convention d'occupation entre la ville de Concarneau et Réseau ferré de France concernant l'aire de stationnement, les camping-cars

il me semble.

Mme Ziegler :

C'est à la gare alors ?

M le Maire :

Oui, c'est à la gare. Ce n'est pas la voie verte, c'est à la gare.

M Besombes :

C'est le début de la voie verte.

M Debuyser :

C'est bien le renouvellement de la convention d'occupation du terrain de RFF, pour le parking.

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez modifier alors ?

M le Maire :

Oui, nous allons modifier.

Mme Ziegler :

Pourquoi c'est noté Nexity.

M le Maire :

Il s'agit de la société qui est gestionnaire de tous les biens RFF. Bien, nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Conseil municipal du 27 septembre 2012

28	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative - budget restaurants municipaux
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Conseil municipal du 27 septembre 2012

29	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire - budget CAC
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, il n'y a pas d'observations ?

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Conseil municipal du 27 septembre 2012

30	Direction générale des services : Modification du tableau des commissions municipales
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Mme Dieterlé :

J'ai une question. Je ne vais pas remettre sur le tapis et on ne va pas repartir sur la discussion, mais le Musée de la pêche, comment cela se fait qu'il y a cette commission ? Cette commission-là ne devrait plus exister, puisque le Musée de la pêche est passé CCA.

M le Maire :

C'est une bonne question. Est-ce que les techniciens ont des éléments ?

C'est la commission intercommunale de CCA concernant le Musée.

M Quillivic :

Ce n'est pas une commission intercommunale, là, c'est le Musée de la pêche en tant qu'organisme extérieur.

Mme Le Meur Gaël :

C'est la commission municipale ça.

M le Maire :

Nous allons l'enlever. Elle n'a plus lieu d'être.

Mme Dieterlé :

Inaudible...

M le Maire :

C'est la commission culture qui est concernée. Nous allons enlever cette mention. Il n'y a pas d'autres questions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Si, quand on vous a envoyé ces éléments par mail, il y avait 2 documents et pas un seul. Il manque des informations, notamment la commission sports où Arnaud Percebois remplaçait Jean-Claude Colin. Je pourrais vous ramener le mail demain, mais comme on vote ce soir, il vaut mieux que je vous les donne maintenant. Et à la commission travaux, je remplace Arnaud Percebois.

M le Maire :

Nous allons compléter ce document. Nous en prenons note.

Mme Le Meur Gaël :

Il ne manquait pas grand chose. Je renverrai le mail que j'avais envoyé la dernière fois.

M le Maire :

Très bien. Nous passons au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ? Abstentions ?

C'est un conseil municipal qui a été assez long, puisqu'il est bientôt minuit. Il a été passionnant. Je vous souhaite une bonne nuit maintenant.

La séance est levée à 23h40.